



European
Commission

GUIDE ON **EU FUNDING** 2014-2020



FOR THE TOURISM SECTOR

Guide des financements de l'UE pour le secteur du tourisme 2014-2020

Direction générale Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROW)

Décembre 2015

Téléchargeable sur http://ec.europa.eu/growth/tourism/guide_on_EU_funding.htm

Version française : Centre de traduction des ministères économique et financier

PREFACE

En dépit de la crise économique de 2008, l'Europe demeure la première destination touristique dans le monde. Le secteur touristique européen s'est non seulement rapidement rétabli, mais les bons chiffres des dernières années ont stimulé à point nommé l'économie et l'emploi. Le secteur emploie aujourd'hui près de 17 millions de personnes. Sa contribution globale à l'économie est proche de 10 % du PIB de l'Union européenne (UE), en tenant compte des effets indirects du tourisme sur d'autres secteurs clés comme la culture, l'alimentation, la construction et le transport.

Les Européens ont besoin d'un secteur touristique fort pour des raisons économiques, mais aussi pour mieux se connaître et mieux voir ce qui les unit. L'UE a, par exemple, besoin de plus de routes culturelles européennes montrant comment les Européens coopèrent, rivalisent ou se combattent. Voyager dans le passé est en effet souvent un moyen de bâtir un meilleur futur.

Le tourisme européen est cependant confronté à de nombreux défis, en commençant par le besoin de constamment innover et améliorer la qualité de ses services. Le secteur doit s'adapter rapidement à la révolution digitale, avec ses nouveaux modes de commercialisation, de réservation en ligne, ... Il doit aussi développer de nouveaux produits attractifs tout en étant respectueux des populations locales et de l'environnement.

Le secteur a dès lors besoin du soutien de l'UE pour rester compétitive. C'est pourquoi de nombreux programmes européens offrent de possibilité de financement au secteur touristique. Grâce à ce guide, il est plus facile de trouver le bon type de soutien pour des activités de promotion ou de développement de services touristiques.

J'espère qu'il vous inspirera et vous aidera à prospérer sur ce marché exigeant !




Elzbieta Bienkowska

Commissaire européenne
Marché intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME

Table des matières

I.	INTRODUCTION	7
1.	Pourquoi ce guide spécifique et pourquoi maintenant ?.....	7
2.	Comment utiliser ce guide ?.....	8
3.	Les différents types de soutien : financements directs et indirects	9
4.	Tableau de correspondance entre anciens et nouveaux programmes.....	9
II.	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	11
1.	Présentation du programme	11
2.	Types d'actions finançables.....	12
3.	Qui peut faire la demande?.....	13
4.	Type et niveau de financement.....	13
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	14
6.	Exemples de projets sélectionnés	14
III.	FONDS DE COHÉSION	18
1.	Présentation du programme	18
2.	Types d'actions finançables.....	19
3.	Qui peut faire la demande?.....	19
4.	Type et niveau de financement.....	19
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	19
6.	Exemples de projets sélectionnés	19
IV.	FONDS SOCIAL EUROPÉEN	20
1.	Présentation du programme	20
2.	Types d'actions finançables.....	20
3.	Qui peut faire la demande?.....	21
4.	Type et niveau de financement.....	21
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	21
6.	Exemples de projets sélectionnés	21
V.	FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL	23
1.	Présentation du programme	23
2.	Types d'actions finançables.....	23
3.	Qui peut faire la demande?.....	24
4.	Type et niveau de financement.....	24
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	24
6.	Exemples de projets sélectionnés	25

VI.	FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE	27
1.	Présentation du programme	27
2.	Types d'actions finançables.....	27
3.	Qui peut faire la demande?.....	28
4.	Type et niveau de financement.....	28
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	28
6.	Exemples de projets sélectionnés	28
VII.	LIFE	30
1.	Présentation du programme	30
2.	Types d'actions finançables.....	30
3.	Qui peut faire la demande?.....	32
4.	Type et niveau de financement.....	32
5.	Comment et quand présenter une demande de financement ?	33
6.	Exemples de projets sélectionnés	33
VIII.	Horizon 2020	36
1.	Présentation du programme	36
2.	Types d'actions finançables.....	37
3.	Qui peut faire la demande?.....	39
4.	Type et niveau de financement.....	39
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	40
6.	Exemples de projets sélectionnés	40
IX.	COSME.....	43
1.	Présentation du programme	43
2.	Types d'actions finançables.....	43
3.	Qui peut faire la demande?.....	44
4.	Type et niveau de financement.....	45
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	45
6.	Exemples de projets	45
	sélectionnés.....	45
X.	PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE	47
1.	Présentation du programme	47
2.	Types d'actions finançables	47
3.	Qui peut faire la demande?.....	48
4.	Type et niveau de financement.....	49
5.	Comment et quand présenter une demande ?.....	49

6. Exemples de projets sélectionnés	49
XI. ERASMUS+	51
1. Présentation du programme	51
2. Types d'actions finançables.....	51
3. Qui peut faire la demande?.....	52
4. Type et niveau de financement.....	52
5. Comment et quand présenter une demande ?.....	53
6. Exemples de projets sélectionnés	54
XII. PROGRAMME POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION SOCIALE	56
1. Présentation du programme	56
2. Types d'actions finançables.....	56
3. Qui peut faire la demande?.....	57
4. Type et niveau de financement.....	58
5. Comment et quand présenter une demande ?.....	58
6. Exemples de projets sélectionnés	59
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS.....	60
GLOSSAIRE	62

I. INTRODUCTION

1. Pourquoi ce guide spécifique et pourquoi maintenant ?

Ce guide a été élaboré pour plusieurs raisons, la première étant l'importance stratégique du tourisme pour l'UE. En tant que troisième plus grand secteur économique de l'UE, le tourisme contribue en effet pour une large part à la croissance économique, à l'emploi et au développement social¹. Son importance est reconnue dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui exige de l'Union qu'elle appuie, complète ou coordonne les actions des États membres dans ce domaine (art. 195 du TFUE).

Un guide spécifique était également nécessaire en raison de la diversité des besoins du tourisme et de la gamme des programmes thématiques de l'UE susceptibles de soutenir le secteur. Caractérisé par des acteurs multiples aux besoins variés², le secteur a bénéficié au fil du temps du soutien de plusieurs programmes (voir le tableau de correspondance ci-dessous). Grâce à des efforts continus de simplification, il est progressivement plus facile de collecter et d'assimiler l'information sur les financements. Cela reste néanmoins une tâche ardue pour les entités publiques et privées chargées de promouvoir les destinations touristiques ou de développer des services touristiques, qui ont fort à faire par ailleurs.

Pourquoi maintenant ? L'adoption du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020 a donné lieu à la création de nouveaux programmes et à la suppression d'anciens dispositifs. Le nouveau CFP prévoit une simplification à plusieurs niveaux : fusion de programmes de financement européens pour faciliter l'accès à l'information, harmonisation des procédures de demande, etc. Le CFP introduit également la possibilité pour l'UE d'apporter son soutien à de nouveaux types d'actions, mettant par exemple l'accent sur la "spécialisation intelligente". Ce guide dresse une synthèse des dispositifs maintenus et des nouveautés.

Ce guide sera régulièrement révisé et enrichi d'exemples récents de projets ayant bénéficié d'un financement de l'UE et d'informations actualisées sur les nouveaux programmes. Conçu pour être un point d'entrée vers les sites internet spécialisés, ce guide contient de nombreux liens, dont certains sont longs et peu explicites. La plupart d'entre eux ont donc été insérés comme liens hypertextes, ce qui explique que ce guide ne soit disponible que sous forme électronique. Les remarques et suggestions d'amélioration peuvent être adressées à GROWTH-TOURISM-GUIDE@ec.europa.eu.

¹ D'après Eurostat, le secteur du tourisme emploierait au total 17 millions de personnes ; sa contribution directe et indirecte à l'économie de l'UE représenterait environ 10 % du PIB de la zone. Voir État, [Comptes satellites du tourisme en Europe](#) – 2013. Le secteur du tourisme a également fait preuve d'une résilience remarquable à la crise économique : les touristes étrangers ont dépensé plus de 291 milliards d'€ en 2012 (UE-28), soit beaucoup plus qu'avant la crise (265 milliards d'€ en 2008 pour l'UE-27). Voir [le site d'État sur le tourisme](#)

² Acteurs contribuant directement à la chaîne de valeur du tourisme : marketing & publicité ; agences de voyage ; intermédiaires de réservation en ligne et tour-opérateurs ; transports ; hébergements ; restaurants & cafés ; attractions (parcs à thème, etc.) ; organisation de conférences et d'événements et organismes de gestion des destinations touristiques. Acteurs y contribuant indirectement entreprises de formation spécialisée, firmes d'audit, etc. De plus, certains de ces acteurs opèrent sur différents marchés : tourisme d'aventure, tourisme d'affaires, tourisme culturel, écotourisme (cyclotourisme, etc.), tourisme éducatif (voyages scolaires, séminaires, études à l'étranger, etc.), tourisme de pêche/chasse, tourisme gastronomique, tourisme de santé et de bien-être, tourisme de nature, tourisme social, etc.

2. Comment utiliser ce guide ?

Ce guide se concentre sur les principaux programmes de financement de l'UE dont peut bénéficier le secteur du tourisme³ et les aborde à travers des questions pratiques : types d'actions finançables; type et le niveau de financement; qui peut rentrer une demande et comment. Ce guide comporte également des exemples concrets de projets financés par le passé qui peuvent être une source d'inspiration pour les candidats potentiels.

Dans un souci de concision, seules sont fournies les informations indispensables pour obtenir un financement. Ce guide ne comporte donc pas les éléments suivants : les références aux divers textes régissant un programme, notamment son règlement financier; sa gouvernance générale⁴; ses actions concernant d'autres secteurs⁵; son budget global; les changements dans la répartition des crédits budgétaires entre les programmes; etc. Ces informations générales sont accessibles au moyen des liens hypertextes fournis à la section « 1. Présentation du programme » de chaque fiche.

Étape 1 : identifiez les programmes et les instruments financiers pertinents

Trouvez dans le [tableau récapitulatif](#) situé à la fin de ce guide les programmes qui correspondent le mieux à vos besoins. Ce tableau indique quels peuvent être les bénéficiaires de chaque programme et renvoie aux fiches correspondantes.

Consultez les fiches les plus pertinentes et lisez la section détaillées s'y rapportant, en particulier les sections « 2. Projets éligibles » et la section « 3. Entités éligibles » afin de vérifier que vous remplissez a priori les conditions d'accès à ces programmes et de savoir si vous devez pousser vos investigations plus loin

Étape 2 : identifiez les appels à propositions, les appels d'offres et les appels à candidature

Utilisez les liens hypertextes et les informations de la section « 5. Comment et quand déposer une demande de financement ? » de chaque fiche.

Étape 3 : familiarisez-vous avec la documentation et les formulaires (en ligne)

Chaque appel est accompagné d'un ensemble de documents comportant généralement un « guide » sur la façon de monter et de soumettre un dossier. Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez utiliser l'interface dédiée (boîte fonctionnelle électronique, page internet, etc.). "Enterprise Europe Network" peut également fournir une aide personnalisée à travers son réseau de points de contact locaux (voir [Enterprise Europe Network branch](#)). Votre organisation professionnelle est également susceptible de vous apporter ce type d'assistance.

³ On entend ici par secteur du tourisme les entités publiques et privées chargées de promouvoir les destinations touristiques ou de développer des services touristiques. Ce développement peut être direct (offices nationaux du tourisme, par exemple) ou indirect (entités formant les salariés du secteur du tourisme, comme par exemple les universités proposant un master en management du tourisme).

⁴ Information concernant la responsabilité propre à chaque Direction Générale de la Commission, les comités de suivi; ...

⁵ Par exemple, le volet « Santé, évolution démographique et bien-être » du programme Horizon 2020 n'est pas mentionné car il est destiné à améliorer la compréhension des causes et processus à l'œuvre dans le vieillissement en bonne santé et les maladies, ainsi qu'à améliorer notre capacité à surveiller la santé et à prévenir, détecter, traiter et gérer les maladies.

Étape 4 : trouvez des partenaires lorsque cela est utile ou requis

Certains (sous-)programmes financent des projets transfrontaliers ou transeuropéens. Vous devez dans ce cas disposer de partenaires dans un certain nombre d'autres États membres avec lesquels vous constituerez un consortium.

Les sites officiels de la plupart des programmes proposent un service de « recherche de partenaires ». Les pages décrivant les appels (d'offres, à propositions ou à candidatures) comportent aussi souvent une rubrique permettant de poster des offres ou des demandes de partenariat. Voir aussi le « [réseau Entreprise Europe](#) » et sa page intitulée « [Tourism and Cultural Heritage Sector Group](#) ». Le [portail européen à destination des PME](#) dispose également d'une rubrique « Partenaires commerciaux ».

Étape 5 : déposez votre proposition/offre/demande dans les délais

3. Les différents types de soutien : financements directs et indirects

L'UE fournit un financement direct par le biais de subventions ou un financement indirect par le biais d'intermédiaires financiers. Les subventions sont attribuées à l'issue d'appels à propositions. Dans la plupart des cas, ces subventions permettent de cofinancer des projets visant des objectifs spécifiques de l'UE, comme le renforcement de la coopération dans la recherche ou l'éducation. Les bénéficiaires sont propriétaires des résultats de leurs projets. L'UE ne peut en aucun cas financer deux fois les mêmes coûts (principe d'interdiction du cumul de financement européen). Les subventions ne peuvent être octroyées à des projets déjà achevés (principe de non-rétroactivité) et ne peuvent générer de profits pour leurs bénéficiaires (elles permettent uniquement aux bénéficiaires d'atteindre l'équilibre financier). Cliquez [ici](#) pour obtenir des informations complémentaires sur les appels à propositions par thème ou par secteur.

Le financement indirect (parfois appelé « accès au financement ») prend généralement la forme de prêts, de financement en fonds propres et de garanties accordés par des intermédiaires financiers. Ce financement aide notamment les PME à trouver des fonds d'amorçage pour démarrer, étendre ou transférer leur activité. Les bénéficiaires sont là aussi propriétaires des résultats de leurs projets. Cliquez [ici](#) pour obtenir des informations complémentaires sur l'accès au financement.

Les financements accordés par l'UE ne doivent pas être confondus avec les achats des institutions européennes. Les services, travaux ou biens que les institutions européennes souhaitent acheter font l'objet d'appels d'offres. L'UE est propriétaire des résultats de ces contrats. Cliquez [ici](#) pour avoir plus d'informations sur les marchés publics.

4. Tableau de correspondance entre anciens et nouveaux programmes

Avec l'adoption du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020, de nouveaux programmes ont été créés tandis que d'anciens programmes du CFP 2007-2013 ont été regroupés. Ainsi, *Erasmus+* est né de la fusion de sept programmes existants. De même, le programme Horizon 2020 regroupe le "Septième programme-cadre de recherche" ainsi que

le volet innovation de l'ancien "Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation". Le tableau ci-dessous liste les différents programmes de financement par CFP et par domaine.

Tableau 1. Programmes européens les plus pertinents pour le secteur du tourisme

Domaine	CFP 2007-2013	CFP 2014-2020
Cohésion	Fonds structurels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de cohésion • Fonds social européen • Fonds européen de développement régional <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme INTERREG IVC (coopération territoriale européenne) 	Fonds structurels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de cohésion • Fonds social européen • Fonds européen de développement régional <ul style="list-style-type: none"> ○ coopération territoriale européenne
Environnement, agriculture, affaires maritimes et pêche	<ul style="list-style-type: none"> • LIFE+ • Fonds européen agricole pour le développement rural • Fonds européen pour la pêche • programme de soutien pour le développement d'une politique maritime intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> • LIFE • Fonds européen agricole pour le développement rural • Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
Recherche, innovation et compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> • septième programme-cadre de recherche • programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation <ul style="list-style-type: none"> ○ programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise ○ programme de soutien à la politique des technologies de l'information et de la communication ○ programme Énergie intelligente pour l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> • Horizon 2020 (programme-cadre pour la recherche et l'innovation) • COSME (programme pour la compétitivité des entreprises et des PME)
Culture et éducation	<ul style="list-style-type: none"> • programme européen Culture • programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig) • Erasmus Mundus • Tempus • Alfa • Edulink • programme de coopération avec les pays industrialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • programme Europe créative • programme Erasmus+
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • PROGRESS • Instrument européen de microfinancement PROGRESS 	<ul style="list-style-type: none"> • EaSI (programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale) <ul style="list-style-type: none"> ○ PROGRESS (programme pour l'emploi et la solidarité sociale) ○ EURES (réseau européen de l'emploi) ○ Instrument de microfinancement PROGRESS

II. FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

1. Présentation du programme

Le "Fonds européen de développement régional" (FEDER) est l'un des cinq "Fonds structurels et d'investissement européens" (Fonds ESI)⁶. Conformément aux règles des fonds ESI, chaque État membre est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique indiquant comment il compte utiliser l'ensemble de ces fonds pour la période 2014-2020 (objectifs et priorités d'investissement). Une fois les observations de la Commission européenne dûment prises en compte, ce cadre devient un « Accord de Partenariat ». Les États membres doivent également élaborer des "Programmes Opérationnels" (PO) qui traduisent en actions concrètes les priorités des accords de partenariat. Ces programmes sont mis en œuvre par les Autorités de gestion désignées par chaque État membre (à l'échelle nationale, régionale ou autre).

Le FEDER vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Il peut constituer un soutien essentiel à l'amélioration de la compétitivité et de la qualité du tourisme aux échelons local et régional, en particulier dans les territoires en déclin (ruraux ou industriels) ou faisant l'objet d'une réhabilitation urbaine.

Le FEDER peut soutenir 11 objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissement, définis en cohérence avec la stratégie Europe 2020. Les priorités pertinentes pour le secteur du tourisme sont les suivantes :

- la recherche et l'innovation (n° 1)
- les technologies de l'information et de la communication (n° 2)
- la compétitivité des petites et moyennes entreprises (n° 3)
- la transition vers une économie à faible émission de carbone (n° 4)
- la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources (n° 6)
- l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre (n° 8)
- l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie (n° 10)

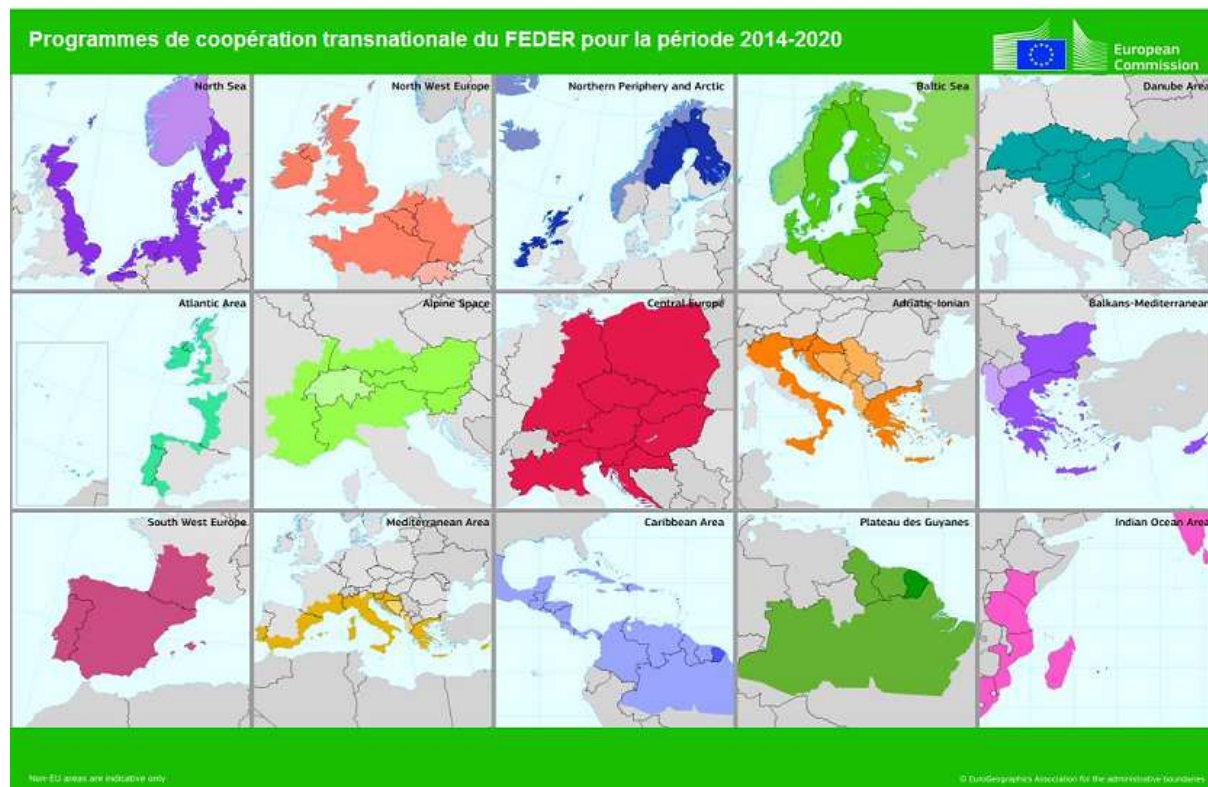
Le FEDER ne soutient pas uniquement les programmes d'envergure régionale ou nationale à l'échelle des États membres. Il finance aussi la [Coopération Territoriale Européenne](#) (CTE aussi appelée Interreg), qui englobe les [programmes de coopération transfrontalière \(Interreg A\)](#)⁷, les [programmes de coopération transnationale](#) (Interreg B entre les régions de plusieurs États membres, voir ci-dessous) et les [programmes de coopération interrégionale](#) (Interreg C au niveau paneuropéen). En outre, la CTE peut contribuer aux [stratégies macro-régionales](#)⁸.

⁶ Liste des Fonds ESI : Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

⁷ La coopération transfrontalière vise en premier lieu à surmonter les obstacles d'ordre administratif, juridique ou physique qui résultent des frontières, à remédier à des problèmes communs et à tirer parti d'un potentiel inexploité. L'UE met en œuvre des programmes au niveau de ses frontières intérieures (par exemple dans une zone située de part et d'autre de la frontière roumano-bulgare) et au niveau de ses frontières extérieures (avec des pays candidats officiels ou potentiels, cofinancés par l'[instrument d'aide de préadhésion](#), ou des pays partenaires, cofinancés par l'[instrument européen de voisinage](#)).

⁸ Voir la [stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique \(EUSBSR\)](#), la [stratégie de l'UE pour la région du Danube \(EUSDR\)](#) et la [stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne \(EUSAIR\)](#), qui

Pour de plus amples informations, se reporter à la page consacrée au [Fonds européen de développement régional](#) sur InfoRegio.



2. Types d'actions finançables

Ces programmes peuvent soutenir, entre autres :

- la recherche liée au tourisme, le développement et l'innovation technologiques, y compris l'innovation dans les services et les pôles de services (incubateurs de services de tourisme, laboratoires vivants (*living labs*), projets pilote, etc.) ;
- le développement de produits des TIC en lien avec le tourisme (applications numériques, exploitation de données « *data mining* », etc.) ;
- le développement de services de tourisme innovants, en particulier dans les régions périphériques et moins favorisées caractérisées par un tissu industriel sous-développé et une forte dépendance au tourisme (nouveaux modèles d'entreprise, exploitation d'idées innovante, etc.) ;
- le développement de produits et de services à haute valeur ajoutée sur des marchés de niche (tourisme de santé, tourisme pour seniors, écotourisme et tourisme culturel, tourisme gastronomique, tourisme sportif, etc.) en mobilisant des ressources locales spécifiques et en contribuant ainsi à une spécialisation régionale intelligente ;
- les regroupements (*clusters*) d'acteurs proposant des activités⁹ dans les secteurs touristiques et culturels, afin de diversifier l'offre régionale et étendre la saison touristique (ex. : dans le secteur du tourisme nautique ou de croisière) ;

mentionnent toutes la promotion ou le développement du tourisme (durable) comme axe prioritaire. Il est prévu d'adopter une [stratégie de l'UE pour la région alpine](#) en 2015.

⁹ y compris en développant les liens avec l'extérieur et en augmentant l'expertise, la taille critique et les connaissances au moyen de la coopération transfrontalière.

- les activités qui relient les régions côtières à l'arrière-pays en vue d'un développement régional plus intégré ;
- les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables au sein des PME exerçant une activité de tourisme ;
- la protection, la promotion¹⁰ et le développement du patrimoine touristique environnemental et culturel et des services correspondants ;
- les infrastructures touristiques durables et culturelles de petite envergure¹¹ ;
- les mesures en faveur de l'entrepreneuriat, du travail indépendant, de la création d'entreprises et de l'internationalisation des PME et des pôles dans le secteur du tourisme ;
- la formation professionnelle et l'amélioration des compétences.

3. Qui peut faire la demande?

- Toute personne morale (organisme public, entreprises et plus particulièrement PME, organisme de recherche, université, ONG, pôle d'activités touristiques, etc.).

4. Type et niveau de financement

Le type et le niveau de financement varient selon les programmes, en fonction des besoins et des choix de chaque État membre. Les dotations du FEDER peuvent prendre la forme de subventions accordées à des bénéficiaires individuels ou collectifs (consortium). Elles peuvent aussi être allouées par le biais d'instruments de financement tels que les fonds de prêt, de garantie ou de capital-risque¹² ou encore par le biais des procédures de passation des marchés publics (pour les services d'appui, les études de faisabilité, etc.). En ce qui concerne les subventions, le taux de cofinancement maximal est de 50 % dans les régions les plus développées, de 60 % dans les régions en transition (voire 80 % dans des cas exceptionnels) et de 85 % dans les régions les moins développées.

¹⁰ Les évaluateurs ont critiqué les campagnes pour le tourisme qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie commerciale bien documentée, destinée à tirer parti d'une demande ou d'un potentiel de marché avérés, et qui ne sont pas accompagnées d'autres actions de soutien (un soutien global aux PME, des innovations dans le domaine des services, l'amélioration des installations, etc.). Il est peu probable que de telles campagnes, souvent axées sur les souhaits des acteurs *in situ* plutôt que sur les besoins des consommateurs, bénéficient d'un financement du FEDER.

¹¹ Les demandes de financement relatives à des infrastructures ont plus de chances d'aboutir si elles font clairement partie d'une stratégie territoriale et si ces infrastructures sont à même de s'auto-financer dans le futur. Certains projets dans le domaine du tourisme et/ou de la culture n'ont eu aucune répercussion socio-économique notable. Ils avaient trait à des centres culturels et à des installations sportives de grande envergure, à des infrastructures touristiques ou à des actions de soutien ponctuelles en faveur de manifestations culturelles. D'autres avaient une échelle plus modeste (musées locaux, restauration de monuments historiques, etc.) mais n'étaient pas intégrés dans une stratégie entrepreneuriale et/ou dans une action de soutien globale. [Rapport spécial n° 6/2011 de la Cour des comptes](#) : Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER ?

¹² Cf. [JEREMIE](#) (ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises), une initiative qui permet aux États membres d'utiliser une partie des aides reçues au titre du FEDER pour investir dans des instruments renouvelables, tels que les fonds de capital-risque, les fonds de prêts et les fonds de garantie.

5. Comment et quand présenter une demande ?

En premier lieu, vous devez vérifier quels programmes FEDER existent dans votre région et dans quelle mesure votre projet répond aux critères de sélection et aux priorités d'investissement¹³. Ensuite, il vous faut suivre les procédures de candidature prévues par l'autorité de gestion compétente, qui peut accepter le dépôt de demandes en continu ou uniquement à certaines dates (consultez le site internet de votre autorité de gestion pour de plus amples précisions). L'autorité de gestion dont vous dépendez peut vous conseiller à chaque étape de votre démarche.

6. Exemples de projets sélectionnés

Les chutes d'eau de Krimml, au cœur d'un projet de tourisme de santé (Autriche)

Les activités touristiques dans la région d'Oberpinzgau (Parc national du Hohe Tauern) stagnaient. Les autorités régionales décidèrent donc d'y développer une nouvelle série de produits touristiques afin d'exploiter les résultats d'études scientifiques sur les effets bénéfiques d'une particularité locale remarquable : les cascades les plus hautes d'Europe (380 m). En 2006, une université de Salzbourg avait installé un laboratoire scientifique à proximité de ce site pour étudier les fines particules d'eau dispersées par la cascade. Elle avait pu démontrer l'efficacité de ce voile de brume contre les pathologies asthmatiques et les réactions allergiques : une promenade quotidienne autour des chutes permet de réduire les symptômes de ces deux pathologies, avec des effets positifs qui perdurent plusieurs mois. Ceci combiné à d'autres caractéristiques locales (faible niveau de pollution, taux peu élevés de spores fongiques et très brève période de floraison) faisait de cette partie du Parc l'endroit idéal pour un traitement ou une cure.

Avec le soutien du programme FEDER « Consolidation de la compétitivité de la région de Salzbourg (2007-2013) », une étude de faisabilité a permis de déterminer à quelles conditions allergologiques devraient répondre les hôtels voulant faire partie du paquet "tourisme-santé" en préparation, comment certifier ces établissements et s'il existait un nombre suffisant d'hôtels intéressés. À la suite de cette procédure, 11 hôtels ont engagé les actions de rénovation et d'adaptation nécessaires pour disposer de chambres « hypoallergéniques » certifiées. En outre, une coopération a été mise en place avec l'hôpital régional pour que les hôtels puissent fournir un accès à des services médicaux dans le cadre de leur « formule premium ». La campagne de promotion qui a suivi a ciblé des personnes souffrant d'allergies ou sensibilisées aux questions de santé, c'est-à-dire appréciant un hébergement hypoallergénique et une nourriture de qualité.

Le concept a également fait son chemin dans l'industrie locale du bois et de la construction, une entreprise de premier plan de ce secteur ayant décidé de rejoindre le projet et de s'associer avec un institut universitaire pour concevoir des produits hypoallergéniques en bois (des meubles aux habitations).

Finaliste des Regiostars 2012, ce projet montre comment des services innovants s'appuyant sur des connaissances scientifiques peuvent être créés en zone rurale par un secteur traditionnel. C'est une bonne illustration de ce qu'est une « spécialisation intelligente ». Les hôtels locaux ont bénéficié de cette initiative avec une augmentation du nombre des nuitées en saison estivale, passé de 60 000 en 2008 à 78 000 en 2010. Au-delà de ces considérations, le projet a contribué à positionner la région dans son ensemble, y compris le Parc National.

Contribution de l'UE : 125 000 € - Niveau de financement de l'UE : 25 %

Source : [Base de données InfoREGIO](#) ; <http://www.hohe-tauern-health.at/>

¹³ [Liste des 60 programmes de coopération transfrontalière et des 15 programmes de coopération transnationale](#) pour la période 2014-2020 (décision d'exécution de la commission du 16 juin 2014, notifiée sous le numéro C(2014) 3776).

C-Mine : la reconversion d'un ancien charbonnage en site dédié à la créativité (Belgique)

Par le biais de C-Mine, la ville industrielle de Genk souhaitait se réinventer en tant que centre entrepreneurial. Le projet a contribué à la reconversion d'un ancien site minier en un centre d'activités spécialisé dans l'économie créative, où sont présents l'industrie du jeu, un centre culturel et différentes attractions touristiques, y compris un « centre d'expériences » souterrain dans le puits d'aération de l'ancienne mine. Le site accueille en outre « l'Académie des médias et du design » et le « Design Innovation Laboratory » pour des PME innovantes.

Contribution de l'UE : 317 819 800 € (dernière tranche versée en 2011) - Niveau de financement de l'UE : 57 %

Source : [Base de données Inforegio](#) ; [C-Mine](#)

Le festival « Cinéma à la frontière » (République tchèque – Pologne)

Lorsque la fin de la Première Guerre mondiale fit éclater l'Empire austro-hongrois, créant la Tchécoslovaquie et la Pologne, les deux pays revendiquèrent la région de Těšín, qui fut finalement coupée en deux. La vieille cité de Těšín devint une ville « à deux visages », composée de Český Těšín et de Cieszyn, de part et d'autre du fleuve Olza, décrété frontière nationale.

La création de l'Eurorégion silésienne a contribué à développer la coopération transfrontalière. Le festival « Cinema on the border » est l'une des activités soutenues par le « Fonds de petits projets Český Těšín-Cieszyn », créé grâce à la coopération territoriale prévue par le FEDER. Entre autres manifestations, le festival propose des projections transfrontalières : le projectionniste et le public sont sur la rive tchèque de l'Olza et le grand écran est installé côté polonais. Cet événement attire désormais un public polonais, tchèque, slovaque et hongrois.

Contribution de l'UE : 83 202 € (2008-2009) - Niveau de financement de l'UE : 85 %

Source : [Projets de coopération territoriale KEEEP](#) - <http://www.olza.pl/>

« World War 2 Heritage Project » (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni)

La Seconde Guerre Mondiale a eu un impact durable sur le littoral de la Manche et sur celui de la Mer du Nord. De nombreux vestiges demeurent, tels que des bunkers et des fortifications, mais ils sont en mauvais état et inaccessibles au public. Dans une certaine mesure, la mémoire des témoins oculaires est tout aussi peu exploitée et accessible.

Soutenu par le « Programme opérationnel transfrontalier des 2 mers », le projet WW2 II Heritage (World War II) vise à assurer la préservation et à améliorer l'accessibilité de ce patrimoine. L'association de l'héritage matériel et de la mémoire des hommes est en effet indispensable pour comprendre l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Les 10 partenaires au projet, responsables de sites historiques majeurs et experts dans leur interprétation, ont inventorié les vestiges matériels et collecté les témoignages des témoins oculaires de l'époque, tout en veillant à en améliorer l'accessibilité. Ils ont également exploité le potentiel touristique de ces sites en concevant une série d'applications interactives et numériques ainsi que des itinéraires de découverte pédestres, cyclistes et automobiles. Une application gratuite intitulée *WWII Heritage* propose par exemple un itinéraire transfrontalier qui traverse les régions de Zélande, de Flandre-Occidentale, du Nord-Pas-de-Calais et du Sud-Est de la Grande Bretagne (<http://www.worldwar2heritage.com/en/routes>).

Contribution de l'UE : 2 108 055 € (2011-2014) - Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : [Projets de coopération territoriale KEEEP](#) ; www.worldwar2heritage.com/

L'inscription du limes danubien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le « limes » fait ici référence à la frontière fortifiée de l'Empire romain à son apogée, au II^e siècle après. J.-C. De nombreux sites ayant fait partie du limes romain ont fait l'objet de fouilles. Répertiés et en partie préservés, ils constituent le monument archéologique le plus long d'Europe, s'étendant de l'Ecosse à la mer Noire. En 2005, plusieurs tronçons situés au Royaume-Uni et en Allemagne ont été inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO en tant que site transfrontalier dénommé « Frontières de l'Empire romain ». Il était prévu que les tronçons situés dans d'autres pays pourraient s'y ajouter dès qu'ils satisferont

aux critères de l'UNESCO.

Financé dans le cadre du programme opérationnel 2007-2013 intitulé « Europe centrale », ce projet visait à préparer l'inclusion du limes danubien au patrimoine mondial et à exploiter son grand potentiel touristique (tourisme de niche respectueux de l'environnement. Le projet était axé sur la préservation et la protection durables de tronçons du limes danubien traversant la Slovaquie, la Hongrie et l'Autriche. Il a notamment permis d'élaborer une méthodologie viable pour décrire un site transfrontalier du patrimoine mondial longeant un fleuve, ce dont d'autres pays riverains concernés peuvent tirer parti (Pays-Bas, etc.).

Contribution de l'UE : 1 681 260 € (2008-2011) - Niveau de financement de l'UE : 82 %

Source : [Projets de coopération territoriale KEEP](#) ; <http://www.danube-limes.eu/>

Projets de coopération des musées océanographiques dans la région du Sud de la Baltique

Le programme « Sud de la Baltique » a soutenu deux projets (BalticMuseums 2.0 et BalticMuseums 2.0 Plus) pour le développement du tourisme transfrontalier autour de quatre musées océanographiques : le musée océanographique allemand ("Deutsches Meeresmuseum"), le "Gdynia Aquarium" en Pologne, le "Lithuanian Sea Museum" et le "World Ocean Museum" à Kaliningrad). Les musées partenaires constituant des attractions touristiques dans leurs régions respectives, ces projets contribuent au développement économique régional.

Avec l'aide d'universités locales, ces musées ont conçu un site internet commun (www.balticmuseums.net) proposant un système de billetterie en ligne et un tarif avantageux pour ceux qui choisiraient de visiter au moins deux musées dans l'année. Cette réalisation a été suivie par la conception conjointe de guides numériques en plusieurs langues pour des visites « sur mesure » (des parents avec leurs enfants, par exemple). Leur contenu a été conçu de manière à tirer parti de la complémentarité des musées.

Le projet BalticMuseums 2.0 Plus incluait une campagne de promotion autour de ces nouveaux éléments, en utilisant des techniques de marketing électronique (référencement par les moteurs de recherche...) et des moyens plus classiques (bulletins d'information, prospectus, offices de tourisme...).

Contribution de l'UE : 1 911 555 € (2008-2014) - Niveau de financement de l'UE : 85 %

Source : [Projets de coopération territoriale KEEP](#) ; <http://www.balticmuseums.org/>

ATRIUM – Route européenne de l'architecture des régimes totalitaires du 20^è siècle

De nouvelles formes d'architecture et d'urbanisme se sont développées à partir des années 1920 avec le régime fasciste en Italie, jusqu'aux années 1960 avec les régimes communistes d'Europe de l'Est. A condition d'être correctement valorisé, cet héritage d'un passé terrible peut contribuer au développement local.

C'était l'objectif du projet "architecture des régimes totalitaires dans les gestions urbaines" financé par le programme de coopération transnationale "Europe du sud-est" (Interreg IIB). Ce projet démarra par la sélection des bâtiments et des endroits ayant une signification particulière tels que Forlì en Italie, à Salonique en Grèce ou Dimitrovgrad en Bulgarie. Un manuel transnational pour la conservation et la valorisation économique de ce type de patrimoine fut ensuite réalisé. Les participants rassemblèrent et cataloguèrent sous forme digitale archives photographiques, films, témoignages oraux, meubles, des matériaux de promotion etc. La dernière phase fut de développer du matériel de promotion touristique et d'organiser des formations autour de la création de nouveaux services de tourisme. En 2014, ATRIUM est devenu un itinéraire culturel européen certifié par le Conseil de l'Europe.

Contribution de l'UE: 1.407.076 € (2011-2013) - Niveau de financement de l'UE: 73 %

Source: <http://www.atrium-see.eu/>; http://www.southeast-europe.net/en/projects/approved_projects/

Incrediblue – réservation en ligne de bateaux de loisir avec équipage (Grèce)

Basée à Volos-Thessaly (Grèce), Incrediblue est une plateforme en ligne mettant en contact des propriétaires de bateaux de divers pays européens et des locataires potentiels. Lancée en 2011, elle fournit des services de réservation similaires à ceux de air-bnb ou Uber. Avec plus de 2.100 bateaux (voiliers, catamarans, yachts à moteur, ...) et équipages

répertoriés sur le site, Incredible permet aux personnes intéressées de prendre directement contact avec les propriétaires, d'accéder à une description des bateaux – avec de vraies photos à l'appui – et de faire des réservations & paiements en ligne.

L'investissement ayant bénéficié du soutien de JEREMIE OPEN Fund II a contribué à cette PME d'élargir son équipe – notamment des concepteurs et développeurs du Web – et de couvrir les coûts d'inspection des bateaux mis en ligne.

Source: [EIF case studies](#); <https://www.incrediblue.com/en>

Pour d'autres exemples, cliquer sur les liens suivants :

- Pour des enseignements tirés du passé et des exemples négatifs, fiche thématique sur les investissements dans le domaine du tourisme (en anglais uniquement) : [Thematic Guidance Fiche on tourism investments](#) ;
- Base de données présentant des exemples de [projets de développement régional cofinancés par le FEDER ou le Fonds de cohésion](#), y compris tous les « grands projets » (coût > 50 millions d'€) mis en œuvre sur la période 2007-2013 ;
- Base de données présentant des exemples de [projets antérieurs cofinancés dans le cadre de la politique régionale](#) ;
- Base de données présentant des [projets de coopération territoriale – KEEP](#) (Knowledge and Expertise in European Programmes) (en anglais uniquement) ;
- [Projets macro-régionaux](#) sur InfoRegio ;
- Guide sur les investissements de la politique de cohésion en faveur de la nature et des infrastructures vertes et sur les multiples bénéfices qu'ils engendrent, Rapport de l'IEEP et Milieu à la Commission européenne – juin 2013 (en anglais uniquement) : [The guide to multi-benefit cohesion policy investments in nature and green infrastructure](#) ;
- [Comment utiliser les Fonds structurels en faveur de la politique des PME et de l'entrepreneuriat](#), Série de guides, Commission européenne (Direction générale des entreprises et de l'industrie) 2013.

III. FONDS DE COHÉSION

1. Présentation du programme

Le Fonds de cohésion (FC) est l'un des cinq "Fonds structurels et d'investissement européens" (Fonds ESI)¹⁴. Conformément aux règles des fonds ESI, chaque État membre est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique indiquant comment il compte utiliser l'ensemble de ces fonds pour la période 2014-2020 (objectifs et priorités d'investissement). Une fois les observations de la Commission européenne dûment prises en compte, ce cadre devient un « Accord de Partenariat »¹⁵. Les États membres doivent également élaborer des "Programmes Opérationnels" (PO) qui traduisent en actions concrètes les priorités des accords de partenariat. Ces programmes sont mis en œuvre par les Autorités de gestion désignées par chaque État membre (à l'échelle nationale, régionale ou autre).

Afin d'atténuer les disparités sociales et économiques et de promouvoir le développement durable, le Fonds de cohésion aide les États membres dont le revenu national brut (RNB) par tête est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire¹⁶. Selon les besoins d'investissement et d'infrastructures propres à chaque État membre, le FC peut financer :

- des investissements dans l'environnement, y compris dans des projets liés au développement durable et à l'énergie dans la mesure où ils présentent des avantages pour l'environnement¹⁷ ;
- dans le domaine des infrastructures de transport, les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)¹⁸.

Pour plus d'informations, consulter la page consacrée au [Fonds de cohésion](#) sur InfoRegio.

¹⁴ Liste des Fonds ESI : Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

¹⁵ Aucun programme opérationnel ne relève exclusivement du Fonds de cohésion : les programmes opérationnels que les États membres éligibles établissent relèvent à la fois du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion.

¹⁶ Pour la période 2014-2020, le Fonds de cohésion couvre la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

¹⁷ Entre autres, encouragement de l'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques ; préservation et protection de l'environnement, encouragement d'une utilisation rationnelle des ressources et du recours aux énergies renouvelables.

¹⁸ Les financements destinés aux infrastructures de transport telles que les trains à grande vitesse, les tunnels ou les ports maritimes sortent du cadre du présent guide (pour plus d'informations, cliquer [ici](#)). Si ces infrastructures profitent souvent au secteur du tourisme, elles ne sont pas pour autant développées par ce secteur. Dans ces conditions, il ne peut prétendre à aucun financement dans ce domaine.

2. Types d'actions finançables

Ils dépendent des besoins de chaque État membre éligible décrits dans ses programmes opérationnels¹⁹.

3. Qui peut faire la demande?

Voir section 2.

4. Type et niveau de financement

Le soutien financier apporté par le FC prend la forme de subventions. Le niveau de financement est défini dans les appels à propositions élaborés par les autorités de gestion. Le taux de cofinancement maximal est de 85 %.

5. Comment et quand présenter une demande ?

Se reporter à la fiche sur le [Fonds européen de développement régional](#).

6. Exemples de projets sélectionnés

Écrêtement des crues dans la vallée de la Tisza (Hongrie)

Elément du « plan d'amélioration Vásárhelyi », ce projet visait à régler les problèmes de crue dans la vallée de la Tisza, située dans la partie orientale du pays. Financé par le programme opérationnel « Environnement et énergie » de la Hongrie pour la période 2007-2013, il a permis la construction d'un réservoir délimité par des digues et équipé de structures de prise d'eau et d'évacuation réglables. Des mesures de surveillance de l'environnement avaient pour vocation de veiller à la bonne protection des habitats naturels. La capacité de retenue du réservoir - 99 millions de mètres cubes d'eau - a permis de réduire les inondations locales et d'améliorer la gestion de l'espace naturel aux alentours, ce qui a profité au tourisme axé sur la nature dans la région.

Contribution de l'UE : 45 425 314 € (2007-2013) - Niveau de financement de l'UE : 82 %

Source : [Base de données InfoRegio](#)

Pour d'autres exemples, cliquer sur les liens suivants :

- [Projets de développement régional cofinancés par le FEDER ou le Fonds de cohésion](#), y compris tous les « grands projets » (coût > 50 millions d'€) mis en œuvre sur la période 2007-2013 ;
- [Projets antérieurs cofinancés dans le cadre de la politique régionale](#).

¹⁹ Ainsi, le [programme opérationnel « Investissement pour la croissance et l'emploi »](#) de Malte pour 2014-2020, cofinancé par le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, a parmi ses priorités la préservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel de Malte en tant qu'atouts touristiques majeurs, ainsi que le développement de produits et services TIC tournés vers le "e-tourisme".

IV. FONDS SOCIAL EUROPÉEN

1. Présentation du programme

Le "Fonds européen de développement régional" (FEDER) est l'un des cinq "Fonds structurels et d'investissement européens" (Fonds ESI)²⁰. Conformément aux règles des fonds ESI, chaque État membre est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique indiquant comment il compte utiliser l'ensemble de ces fonds pour la période 2014-2020 (objectifs et priorités d'investissement). Une fois les observations de la Commission européenne dûment prises en compte, ce cadre devient un « Accord de Partenariat ». Les États membres doivent également élaborer des "Programmes Opérationnels" (PO) qui traduisent en actions concrètes les priorités des accords de partenariat. Ces PO peuvent être définis à l'échelle nationale ou régionale. Ils peuvent aussi être des programmes de coopération impliquant plusieurs pays. Ces programmes sont mis en œuvre par les autorités de gestion désignées par chaque État membre (à l'échelle nationale, régionale ou autre).

Le FSE a en particulier pour objectifs d'améliorer les perspectives d'emploi des citoyens et la mobilité des travailleurs, ainsi que le niveau des qualifications dans l'Union. Pour plus d'informations, consulter le site du [Fonds social européen](#).

2. Types d'actions finançables

Les projets éligibles sont répertoriés dans les Programmes Opérationnels préparés par les États membres. Ils peuvent notamment choisir d'affecter les financements du Fonds social européen à :

- la formation des travailleurs, pour venir en aide aux entreprises confrontées à des restructurations ou à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
- la formation de personnes en difficulté ou appartenant à des groupes défavorisés afin d'améliorer leur niveau de qualifications et leur donner accès à des emplois de meilleure qualité ;
- l'appui à des programmes d'apprentissage mutuel, la mise en réseau de partenaires, la diffusion et la promotion des bonnes pratiques et méthodes qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'innovation sociale.

Si la majorité des actions financées ont une envergure régionale ou nationale, le FSE peut également soutenir des projets transnationaux et interrégionaux, selon ce qui a été défini dans les Programmes Opérationnels.

²⁰ Liste des Fonds ESI : Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

3. Qui peut faire la demande?

- Toutes les personnes morales actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation et de la formation (PME, chambres de commerce, organisations syndicales, fondations, ONG, ...).

4. Type et niveau de financement

Le soutien financier accordé par le FSE prend la forme de subventions. Tous les projets doivent être co-financés, la contribution de l'UE allant de 50 à 85% du coût total (95 % dans des cas exceptionnels), en fonction de la richesse relative de la région bénéficiaire (on distingue les « régions les plus développées », les « régions en transition » et les « régions les moins développées »). Le niveau de financement est très variable d'un projet et d'un Programme Opérationnel à l'autre. La contribution européenne aux projets décrits ci-dessous allait de 50 000 à 3 millions d'€.

Le FSE peut également soutenir des actions par le biais d'instruments financiers incluant les microcrédits et les fonds de garantie.

5. Comment et quand présenter une demande ?

La gestion des programmes opérationnels bénéficiant de l'aide du FSE est de la responsabilité des États membres²¹. Dans ce cadre, il leur appartient de faire la publicité des possibilités de financement du FSE, répondre aux demandes d'informations et sélectionner les projets éligibles. Les entités intéressées doivent donc contacter l'autorité de gestion responsable du FSE dans leur pays ou région, dont elles trouveront les coordonnées via la page « [Le FSE dans votre pays](#) ».

6. Exemples de projets sélectionnés

Programme de formation des gestionnaires et superviseurs du tourisme à Malte

En 2011, l'Autorité du tourisme de Malte a reçu un important cofinancement FSE pour son programme de formation à l'attention de responsables touristiques (« *Advance: Training Tourism Leaders* »). Ce programme était organisé autour de deux plates-formes : la première destinée à 450 cadres supérieurs et la seconde, à 300 cadres intermédiaires et superviseurs travaillant dans le secteur du tourisme. La formation a été dispensée par 12 intervenants étrangers experts du domaine, dans des établissements touristiques de premier plan. Les participants ont également eu la possibilité de bénéficier d'un tutorat individuel.

Contribution de l'UE : 3,5 millions d'€ (2008-2013)- Niveau de financement de l'UE : 85 %

Sources : [Fonds Social Européen – Projets](#) tourism.gov.mt

Imaginer un moyen alternatif de présenter la capitale de la Slovénie aux touristes

L'Association culturelle bosniaque de Slovénie a bénéficié d'un financement du FSE pour son projet « Ljubljana sous un autre angle », dont l'objectif est d'intégrer des « sites touristiques alternatifs » dans l'offre touristique de la capitale slovène. L'intention est de proposer aux visiteurs un « chemin multiculturel » combinant la culture

²¹ Dans certains pays, cette gestion est décentralisée. Ainsi, au Royaume-Uni, des sites spécifiques sont prévus pour l'Angleterre, le pays de Galles, l'Irlande du Nord, etc. Les possibilités de financement par le FSE pour l'Angleterre sont répertoriées sur le site <http://www.dwp.gov.uk/esf/funding-opportunities/>.

slovène traditionnelle et la culture des immigrants, comme celle des communautés allemande, italienne et juive, ainsi que des minorités appartenant à d'autres entités de l'ex-Yougoslavie. Ce projet a également pour objectif de diminuer le chômage chez les jeunes par la formation (création de vidéos aidant les visiteurs et les habitants à découvrir les nombreuses attractions historiques, architecturales et culinaires de la ville, ...).

Sources : [Fonds Social Européen – Projets](#)

Stimuler le tourisme rural via la cuisine du terroir

Le FSE a soutenu une formation à la cuisine du terroir, organisée dans le Vercors par l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT). S'appuyant sur les pratiques et l'histoire des terroirs, cette formation a reposé sur l'alternance des apports théoriques et pratiques, la mise en relation avec des producteurs locaux et l'expérience en entreprise (auberges, restaurants de campagne, hôtellerie rurale, gîtes de séjours et centres d'activités touristiques). Les apprentis cuisiniers ont tous trouvé un emploi à l'issue de la formation. Cette stratégie de valorisation des produits d'origine locale a permis de stimuler l'activité touristique dans la région.

Contribution de l'UE : 52 776 € (depuis 2010) – Niveau de cofinancement : 50 %

Source : [Fonds Social Européen – Projets](#)

Promouvoir le rôle des femmes entrepreneures sur les routes culturelles

La fondation El Legado Andalusi promeut le développement de routes culturelles au travers du sud de l'Espagne, pour découvrir l'héritage de la période hispano-musulmane qui a duré huit siècles. En juillet 2012, la Fondation a organisé un séminaire européen, cofinancé par le FSE, sur la manière dont les femmes entrepreneures de régions rurales peuvent participer au développement économique et touristique le long de routes culturelles de ce type dans toute l'Europe.

Source : <http://rutas.legadoandalusi.es/>

Pour d'autres exemples, cliquer sur les liens suivants :

- [Liste partielle des projets du FSE \(2007-2013\)](#) ;
- [Base de données des projets du FSE](#) (essentiellement 2000-2006) ;
- [Boîte à outils de la coopération transnationale dans le cadre du FSE \(2007-2013\)](#).

V. FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Présentation du programme

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) vise, entre autres objectifs, à promouvoir le développement économique dans les zones rurales. Les fonds pour le développement rural sont alloués par les autorités de gestion désignées par les États membres. En fonction des besoins et des choix de chaque État membre, les aides peuvent être allouées à des projets :

- de diversification des activités des agriculteurs vers des activités non agricoles ;
- de développement de PME non agricoles dans les zones rurales, cherchant à promouvoir un tourisme durable et responsable ;
- de restauration/réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages et des paysages ruraux.

Pour plus d'informations, voir le [Portail du développement rural 2014-2020](#).

2. Types d'actions finançables

Les actions finançables sont reprises dans les programmes de développement rural (PDR) nationaux et régionaux préparés par les États membres. En fonction des choix de ces derniers, les PDR peuvent financer²² :

- des actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences (cours, ateliers, coaching, ..., par exemple sur la manière de développer le tourisme rural), des activités de démonstration et des actions d'information ;
- les services de sociétés de conseil pour aider les agriculteurs, les exploitants forestiers, les autres gestionnaires fonciers et les PME dans les zones rurales à améliorer leurs performances économiques ;
- l'aide au démarrage d'entreprises ainsi que les investissements dans des activités non agricoles dans les zones rurales (hébergement rural, boutiques, restaurants, visites guidées, etc.) ;
- l'établissement et la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales²³ ;
- les investissements à l'usage du grand public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle ;
- les études et les investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur

²² [Règlement n° 1305/2013](#) du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

²³ L'aide au titre de la présente mesure couvre également l'établissement et la mise à jour des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones à haute valeur naturelle (voir la section concernant « LIFE »).

naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi que les actions de sensibilisation environnementale ;

- les actions et structures de coopération associant au moins deux entités (la création de pôles – clusters - et de réseaux ; la coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs et le partage d'installations et de ressources, ainsi que pour le développement et/ou la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural ; etc.).

3. Qui peut faire la demande?

- Toute personne physique ou morale travaillant dans les zones rurales (agriculteur, société forestière, PME exerçant leurs activités dans des zones rurales, etc.) ;
- « Groupes d'Action Locale » (LEADER – CLLD)²⁴.

4. Type et niveau de financement

Le Feader octroie des subventions, sa participation étant au minimum de 20 %. Chaque Programme de Développement Rural (PDR) préparé par les États membres inclut un tableau indiquant le taux de participation du Feader pour chaque type d'opération. Le cas échéant, ce tableau indique séparément le taux de participation du Feader pour les régions moins développées et pour les autres régions²⁵. Le PDR précise également ce que l'on entend par infrastructure à petite échelle. Pour les actions de coopération, l'aide est limitée à sept ans.

5. Comment et quand présenter une demande ?

Il convient d'identifier l'autorité de gestion responsable du programme correspondant à la localisation et à l'objet de votre projet. Chaque autorité de gestion publie en effet des informations concernant les appels à propositions sur son site web. La liste de ces autorités est disponible sur les sites des [ministères de l'agriculture](#) des États membres.

²⁴ Dans le cadre du précédent programme, certains financements étaient affectés aux Initiatives communautaires LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). « L'approche Leader » du développement rural impliquait la conception et la mise en œuvre de projets spécifiques par des partenariats locaux en vue de résoudre des problèmes locaux. Elle s'appuyait sur des « Groupes d'Action Locale » (GAL) sélectionnés par les autorités responsables du Feader dans les États membres, ces GAL étant chargés de mettre en œuvre les stratégies de développement local. Constitués de partenaires publics et privés issus des zones rurales et de représentants de différents secteurs socio-économiques, les GAL octroyaient des subventions à des projets locaux. Dans le contexte plurifonds 2014-2020, l'approche LEADER a été rebaptisée CLLD ("Community-Led Local Development" ou développement local mené par les acteurs locaux). Ce CLLD doit être utilisé pour dépenser une partie du budget des programmes de développement rural financés par le Feader. Il peut également être utilisé dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

²⁵ L'article 59 du [règlement n° 1305/2013](#) fixe les taux maximaux de participation pour les différentes catégories de régions (de 85 % pour les régions moins développées à 53 % pour les régions plus développées).

6. Exemples de projets sélectionnés

« Au sellier » - Bulgarie

La province de Lovech, située dans les montagnes du centre de la Bulgarie, jouit de beaux paysages et d'une longue tradition d'artisanat. Hristo Hristov, spécialisé dans la fabrication de produits en cuir et en particulier d'articles de sellerie, a décidé de construire une maison d'hôtes à Apriltsy et de rénover un bâtiment pour l'utiliser comme atelier de sellerie. La petite maison d'hôtes « Au sellier » peut héberger quatre personnes. L'atelier sert à présenter les produits artisanaux et leur mode de fabrication, en donnant aux touristes la possibilité de pratiquer. Avec les promenades à cheval, ces activités devraient accroître la production et les ventes et contribuer à la promotion des traditions locales.

Contribution de l'UE : 15 144 € (2013-2014) – Niveau de financement de l'UE : 30 %

Source : [Rural Development Programme project database](#)

« In den Bongerd » - Maisons de vacances thérapeutiques pour personnes handicapées

La famille Stek, propriétaire d'une entreprise arboricole aide les personnes handicapées et les malades chroniques. Des chemins pavés ont ainsi été créés dans son verger, rendant cet environnement paisible accessible à ces personnes et à leur famille. Des soins médicaux adaptés ont été mis en place en coopération avec une organisation locale. Les maisons de vacances créées par la société lui procurent désormais des revenus supplémentaires.

Contribution de l'UE : 68 768 € (2009-2010) – Niveau de financement de l'UE : 20 %

Source : [Rural Development Programme project database](#); <http://www.indenbongerd.nl/>

Restauration de l'habitat naturel du Marais Vrøgum – Danemark

En 2005, le Fonds danois pour la nature a acheté environ 13,5 hectares du Marais Vrøgum, espace protégé situé au sud du lac File. La zone était dégradée et fortement polluée. Des arbres ont été arrachés et des vaches écossaises Highlands ont été introduites pour pâturer la zone, ce qui a permis de restaurer plus de 150 espèces de plantes. Par ailleurs, la construction de passerelles et l'installation de pierres de gué ont permis l'accès du public. Les nombreux touristes qui se rendent sur le site apprécient le réseau de sentiers qui surplombent les zones les plus humides et les panneaux d'information.

Contribution de l'UE : 3 594 € (2011-2013) – Niveau de financement de l'UE : 40 %

Source : [Rural Development Programme project database](#); [Project website](#)

La rivière Jämsä à flot ! – Finlande

Ce projet avait pour but de promouvoir le patrimoine naturel et culturel de la rivière Jämsä auprès de la population locale et des touristes. Les principales activités ont consisté à organiser des manifestations en lien avec la rivière (soirées de chant et de danse, initiatives communautaires de fauchage et d'éclaircissement de la végétation, marchés, régates). Des équipements pour les voyageurs ont également été mis en place (indications de direction, panneaux d'information ou d'affichage). Des documents d'information sur l'histoire de la rivière, faisant notamment appel aux souvenirs des anciens, ont également été compilés et diffusés dans les écoles et autres établissements d'enseignement ainsi que dans des clubs. Une centaine de manifestations ont été organisées et près de 13 000 personnes y ont participé. Cela a contribué à renforcer les activités récréatives (comme le canoë, la pêche et la natation), rendant cette vallée fluviale plus plaisante et attractive pour les touristes et la population locale.

Contribution de l'UE : 46 800 € (2010-2012) – Niveau de financement de l'UE : 36 %

Source : [Rural Development Programme project database](#)

« Chemins sans barrières » - tourisme accessible au Portugal et en Espagne

Ce projet LEADER (coopération transnationale) a promu le « tourisme accessible » pour les personnes handicapées sur les territoires de quatre groupes d'action locale, au Portugal et en Espagne. Chaque partenaire a adapté un musée en le rendant complètement accessible, créé un site web accessible à tous les utilisateurs, mené de nombreuses actions de sensibilisation, notamment en publiant un nouveau guide du tourisme accessible, etc. Les services et les attractions touristiques sur chacun des territoires des groupes d'action locale sont désormais plus « inclusifs ».

Contribution de l'UE : 160 000 € (2010-2012) – Niveau de financement de l'UE : 40 %

Source : [Rural Development Programme project database; http://www.terrasdentro.pt](http://www.terrasdentro.pt)

Pour d'autres exemples, cliquer sur le lien suivant :

- [Base de données des projets PDR](#) du Réseau européen de développement rural (REDR).

VI. FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

1. Présentation du programme

Remplaçant le Fonds européen pour la pêche, le "Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)" a notamment pour objectifs l'amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale dans les communautés côtières et de l'intérieur des terres qui sont tributaires de la pêche et de l'aquaculture. Ces objectifs doivent être atteints grâce à :

- la promotion de la croissance économique, de l'inclusion sociale, de la création d'emplois et du soutien à la mobilité des travailleurs dans ces communautés ;
- la diversification des activités à l'intérieur du secteur de la pêche et au profit d'autres secteurs de l'économie maritime.

Chaque pays se voit attribuer une part du budget total du Fonds, proportionnellement à la taille de son secteur de la pêche. Il prépare ensuite un programme opérationnel en indiquant comment les fonds vont être dépensés. Une fois le programme approuvé par la Commission, l'autorité de gestion (au niveau national ou régional) désignée par l'État membre est responsable de sa mise en œuvre.

Les autorités de gestion responsables de la mise en œuvre des programmes opérationnels du FEAMP délèguent un certain nombre de missions aux "Groupes d'Action Locale de la Pêche" (GALP). Ces partenariats entre acteurs de la pêche et autres acteurs publics/privés locaux permettent de concevoir des stratégies de développement local²⁶. Les GALP gèrent également un budget pour soutenir techniquement et financièrement la mise en œuvre de leur stratégie locale par des projets spécifiques.

Dans le cadre de ces stratégies locales, des financements sont en particulier disponibles pour préserver et valoriser le patrimoine culturel de la pêche et le patrimoine culturel maritime. Cela peut concerner des projets liés au tourisme comme l'écotourisme, le tourisme de pêche²⁷ ou pescatourisme, la gastronomie locale (restaurants de poisson et de fruits de mer), l'hébergement, les sentiers touristiques, la plongée, etc.

Pour plus d'informations, voir le site du [FEAMP](#).

2. Types d'actions finançables

Le FEAMP peut soutenir, entre autres :

- des études ;
- des projets, y compris des projets pilotes et des projets de coopération ;
- des conférences, des séminaires, des ateliers ;

²⁶ Cette approche ascendante est appelée méthodologie de « développement local mené par les acteurs locaux » (CLLD).

²⁷ Exemple : une aide peut être accordée pour l'arrêt définitif des activités de pêche, à condition que les navires soient réaménagés pour des activités autres que la pêche commerciale, notamment touristiques, ou que ces navires conservent une fonction patrimoniale à terre.

- l'information du public et le partage des meilleures pratiques, des campagnes de sensibilisation et des actions de communication et de diffusion connexes telles que des campagnes publicitaires, des événements, la création et la maintenance de sites web, la mise en place de plateformes de parties prenantes ;
- la formation professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles permettant aux professionnels du secteur de la pêche ou à leurs partenaires de vie de travailler dans le tourisme ou d'exercer des activités complémentaires dans ce secteur.

3. Qui peut faire la demande?

- Toutes les personnes morales et physiques des communautés côtières et de l'intérieur des terres.

4. Type et niveau de financement

Le FEAMP cofinance, sous forme de subventions, des projets bénéficiant de financements nationaux. Le programme opérationnel de chaque pays fixe le taux de contribution du FEAMP applicable à chaque objectif. Le taux de contribution maximal du FEAMP est de 75 % des dépenses publiques éligibles, le taux minimal étant de 20 %.

5. Comment et quand présenter une demande ?

Il convient d'identifier l'autorité de gestion responsable du programme correspondant à la localisation et à l'objet de votre projet. Chaque autorité de gestion publie en effet des informations concernant les appels à propositions sur son site web: [liste des autorités nationales](#). Il convient également de vérifier s'il existe un [groupe d'action locale pêche](#) (en anglais, FLAG, *Fisheries Local Action Group*) dans votre région.

Des outils et une assistance concernant les groupes d'action locale pêche et les acteurs locaux sont disponibles [en ligne](#).

6. Exemples de projets sélectionnés

Une série de projets liés au tourisme ont été financés dans le cadre de l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (2007-2013). L'Axe 4 s'appelle désormais « développement local mené par les acteurs locaux » dans le cadre du FEAMP 2014-2020.

Restaurant de poisson, boutique et espace de travail (Nord-Jutland – Danemark)

Hune, petite ville de 3 000 habitants située à 40 km de la ville d'Aalborg, l'une des premières destinations touristiques du Danemark, a de belles plages mais il lui manquait un restaurant spécialisé dans les produits de la mer et une poissonnerie de qualité. Mogens Klausen, poissonnier ambulant, a décidé de créer son propre restaurant, en y associant une poissonnerie et un fumoir (qui compense la faible activité du restaurant pendant les saisons d'automne et d'hiver). Il a contacté le FLAG du Nord-Jutland et celui-ci lui a fourni une aide technique et financière. Ouvert toute l'année, son complexe a permis d'offrir aux habitants de la région six emplois annuels à temps plein, le personnel représentant 20 équivalents temps plein pendant la saison estivale.

Contribution de l'UE : 22 500 € – Niveau de financement de l'UE : 3,3 %

Source : [Farnet](#)

Pêcheurs formés au tourisme (Laponie – Finlande)

Les derniers pêcheurs professionnels de Sodankylä souhaitaient compléter leurs revenus par une activité dans le domaine du tourisme. Toutefois, il leur manquait les compétences et les autorisations nécessaires pour y parvenir. À la suite de discussions avec le FLAG local, un groupe de spécialistes a dispensé une formation sur mesure comprenant l'obtention des qualifications nécessaires en termes de sécurité, des visites d'étude auprès d'entreprises du secteur (pour nouer des liens avec des opérateurs du tourisme et bénéficier de leur expérience) et un module de dix jours centré sur le développement de produits, la tarification et le service au client, complété par sept jours d'étude et d'accompagnement personnalisé. En tout, les pêcheurs ont développé sept produits commercialisables. Leurs excursions de pêche au filet en hiver et de pêche fluviale en été sont désormais commercialisées à partir de station touristique la plus proche (www.luosto.fi).

Contribution de l'UE : 30 186 € – Niveau de financement de l'UE : 39 %

Source : [Farnet](#)

Village des Pêcheurs "Anno 1906" (Brême – Allemagne)

L'objectif de ce projet était d'accroître l'attractivité de la zone portuaire de Bremerhaven, délabrée et à l'aspect quelque peu industriel. Un mareyeur établi dans le port et le FLAG local ont coopéré pour créer un petit village de pêcheurs rustique à l'entrée du port avec onze cabanons au toit de chaume sur le modèle des cabanons de pêcheurs traditionnels construits en 1906. Des restaurants, des commerces (essentiellement de vêtements et de produits de la mer) et des attractions touristiques ont été agencés de manière à créer un « petit monde de la mer » axé autour du poisson. La « halle IV pour le conditionnement des poissons », bâtiment le plus ancien datant de 1906, a également été rénovée. Une quinzaine de magasins et de restaurants y proposent leurs produits et leurs services.

Contribution de l'UE : 158 000 € – Niveau de financement de l'UE : 40 %

Source : [Farnet](#)

Découverte de l'ostréiculture en Pays d'Auray (Bretagne – France)

Le Pays d'Auray a été modelé par la pêche et l'ostréiculture. Ces secteurs sont toutefois sous pression en raison de l'importante demande de résidences secondaires. Un partenariat public-privé a par conséquent été créé pour développer une offre touristique ciblée visant à faire découvrir la pêche et l'ostréiculture (soutien à la création d'une « Maison de l'huître » ; programmation de visites de sites de conchyliculture, d'entreprises de traitement, de la criée à Quiberon ; itinéraires de découverte, liens entre producteurs, propriétaires de restaurants et consommateurs, etc.)

Contribution de l'UE : 500 000 € – Niveau de financement de l'UE : 42 %

Source : [Farnet](#)

Pour d'autres exemples, cliquer sur le lien :

- [FARNET](#) (réseau européen des zones de pêche), site qui indique toutes les zones de pêche ayant été soutenues par l'Axe 4 prioritaire du Fonds européen pour la pêche (2007-2013). Les projets sont regroupés par pays ou par thème.

VII. LIFE

1. Présentation du programme

LIFE soutient des projets de préservation de l'environnement et de conservation de la nature dans l'ensemble de l'Union européenne. Les domaines d'action prioritaires du sous-programme « Environnement » sont les suivants :

- Environnement et utilisation rationnelle des ressources²⁸
- Nature et biodiversité²⁹
- Gouvernance environnementale et information³⁰.

Les domaines d'action prioritaires du [sous-programme « Action pour le climat »](#) sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique (contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre)
- Adaptation au changement climatique (contribution à l'accroissement de la résilience au changement climatique)
- Gouvernance et information en matière de climat.

Pour plus de détails, consulter le [site du programme LIFE](#) et le [programme de travail du programme LIFE pour 2014-2017](#).

2. Types d'actions finançables

Les actions les plus pertinentes sont probablement celles qui relèvent de projets dits « traditionnels³¹ », qui peuvent prendre plusieurs formes :

²⁸ Liste non exhaustive des priorités thématiques dans ce domaine d'action prioritaire: : l'eau, y compris l'environnement marin (gestion des risques d'inondation, contrôle de l'utilisation abusive des ressources en eau, etc.) ; les déchets (approche intégrée pour la mise en œuvre des plans de gestion des déchets - Voir ci-dessous l'exemple sur les croisières durables, etc.) ; l'utilisation rationnelle des ressources, y compris les sols et les forêts (meilleure exploitation des terres, prévention des feux de forêts, etc.) ; l'environnement et la santé, y compris le bruit (voir ci-dessous l'exemple sur l'accès à de petites villes présentant un intérêt touristique). [Règlement \(EU\) n° 1293/2013](#) relatif à l'établissement du programme LIFE.

²⁹ Liste non exhaustive des priorités thématiques dans ce domaine d'action prioritaire: améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Natura 2000); mettre en place des infrastructures vertes dans le but de préserver voire améliorer les écosystèmes.

³⁰ Liste non exhaustive des priorités thématiques dans ce domaine d'action prioritaire: campagnes d'information, de communication et de sensibilisation conformes au programme européen d'action pour l'environnement; mesures pour promouvoir la conformité en lien avec la législation de l'UE en matière d'environnement (voir ci-dessous l'exemple sur la campagne d'information pour la réduction de la présence de déchets liés à la consommation de tabac sur les plages).

³¹ Pour mémoire, en plus des "Projets traditionnels", LIFE peut soutenir :

a) les « projets intégrés », mettant en œuvre à une grande échelle territoriale des stratégies ou des plans en

- Les projets pilotes évaluent l'efficacité d'une méthode ou d'une approche qui est nouvelle ou qui a été utilisée dans un contexte (géographique, écologique, socio-économique) différent ; ils comparent les résultats obtenus avec ceux des meilleures pratiques actuelles afin de déterminer s'il est souhaitable d'expérimenter cette méthode ou cette approche à une plus grande échelle (par exemple dans le cadre d'un projet de démonstration) et d'informer les parties intéressées de ses résultats ;
- les projets de démonstration expérimentent une méthode ou une approche qui est nouvelle ou qui a été utilisée dans un contexte différent ; ils transmettent les résultats aux autres parties intéressées et, le cas échéant, les encouragent à l'appliquer³² ;
- les projets faisant appel aux meilleures pratiques appliquent des techniques, des méthodes et des approches appropriées, d'un bon rapport coût/efficacité et à la pointe, compte tenu du contexte spécifique du projet.
- les projets d'information, de sensibilisation et de diffusion dans les domaines action prioritaires.

Bien que le programme LIFE ne finance pas de grands projets d'infrastructures, il peut soutenir l'investissement dans les « infrastructures vertes » au moyen de subventions, de prêts ou garanties bancaires - Voir plus loin la description du "mécanisme de financement du capital naturel" (*Natural Capital Financing Facility* – [NCCF](#)) et de l'instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique (*Private Financing for Energy Efficiency* – [PF4EE](#)). On appelle « Infrastructures vertes » un réseau de zones naturelles et semi-naturelles exceptionnelles³³, conçu et géré pour fournir un large éventail de services écosystémiques, de la protection de la biodiversité à la qualité de l'eau. Ces services comprennent les activités touristiques et récréatives.

Les Infrastructures vertes peuvent inclure des éléments divers allant des haies, échelles à poissons ou passages pour les ours sur les routes jusqu'à des mesures concernant des écosystèmes entiers comme des cours d'eau non aménagés. Étant donné que certains écosystèmes s'étendent de part et d'autre de frontières nationales³⁴, les projets d'infrastructures vertes peuvent être élaborés à l'échelle européenne.

matière d'environnement ou de climat qui sont requis par la législation spécifique de l'Union dans les domaines de la nature, de l'eau, des déchets et de l'air.

- b) les « projets d'assistance technique », destinés à aider les porteurs de projet à préparer des projets intégrés.
- c) les « projets préparatoires », répondant à des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre et à l'élaboration de la politique et de la législation de l'Union dans les domaines de l'environnement et du climat (voir ci-dessous l'exemple sur la réduction de la présence de déchets liés à la consommation de tabac sur les plages visée par la directive-cadre 2008/56/CE « stratégie pour le milieu marin » ; et
- d) les « projets de renforcement des capacités », permettant aux États membres de participer plus efficacement au programme LIFE

³² De tels projets pourraient, par exemple, démontrer la valeur ajoutée (a) de la coordination entre la gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement de l'espace maritime dans de nouveaux milieux marins; (b) de l'appui à la mise en œuvre concrète des stratégies relatives aux bassins maritimes; ou (c) de l'articulation de la gestion intégrée des zones côtières et de l'aménagement de l'espace maritime avec les procédures de désignation et de gestion des zones marines protégées ou des sites du réseau Natura 2000.

³³ Le réseau Natura 2000, qui regroupe 26 000 sites dédiés à la protection des habitats et des espèces, est un élément central des infrastructures vertes de l'Union.

³⁴ Par exemple les principaux districts hydrographiques (le Rhin, le Danube, etc.) ou chaînes de montagnes (les Alpes, les Pyrénées, les Carpates, etc.). Les infrastructures vertes transfrontalières ou transnationales peuvent également être développées via des actions suprarégionales soutenues par le Fonds

3. Qui peut faire la demande?

SUBVENTIONS DESTINÉES À DES « PROJETS TRADITIONNELS »

- Toute personne morale (PME, ONG, autorités nationales, régionales et locales, notamment)³⁵

PRÊTS ET/OU GARANTIES BANCAIRES - NCFE

- Toute personne morale

PRÊTS ET/OU GARANTIES BANCAIRES - PF4EE

- PME et entreprises de taille intermédiaire (principalement)

4. Type et niveau de financement

SUBVENTIONS DESTINÉES À DES « PROJETS TRADITIONNELS » : 500 000 € à 1,5 million d'€, avec un taux de cofinancement maximal de 60 %, sauf pour les projets concernant des habitats ou des espèces prioritaires, où ce taux peut atteindre 75 %.

PRÊTS ET/OU GARANTIES BANCAIRES - NCFE. Le « mécanisme de financement du capital naturel » (NCFE) apportera des services de soutien aux intermédiaires financiers qui accordent des prêts ou des garanties bancaires pour des infrastructures vertes (voir ci-dessus) et d'autres types d'investissements initiaux dans le cadre de projets pilotes générant des recettes ou permettant de réaliser des économies. Il peut s'agir du paiement des services écosystémiques (exemple : programmes de protection et d'amélioration de l'exploitation forestière et de la biodiversité pour réduire la pollution des eaux et des sols) ou d'activités dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité (exemple : exploitation forestière, agriculture et aquaculture durables, écotourisme, etc.). Pendant la phase pilote (2014-2017), les projets ciblés devront être situés dans les États membres de l'UE, avec idéalement un budget de 5 à 15 millions d'€.

PRÊTS ET/OU GARANTIES BANCAIRES - PF4EE. Accordés aux petits investissements en faveur de l'efficacité énergétique, dans le cadre desquels l'emprunt initial pourra être remboursé grâce aux économies d'énergie réalisées. Cet instrument permet aux intermédiaires financiers d'augmenter leurs prêts & d'offrir de meilleures conditions pour des investissements allant de 40.000 à 1.125.000 €, sur une durée de 4 à 20 ans.

européen de développement régional et les programmes de la coopération territoriale européenne (voir la fiche sur le FEDER).

³⁵ Les demandes peuvent être présentées individuellement ou en partenariat avec d'autres entités.

5. Comment et quand présenter une demande de financement ?

Les demandes de subventions se font sur la [page « financement » du programme LIFE](#). À l'exception de celles concernant des projets « traditionnels », toutes les demandes doivent être présentées au moyen du formulaire disponible sur cette page et adressées à EASME, l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (*Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises*). Les propositions de projets « traditionnels » doivent être élaborées et présentées via [l'outil électronique ad hoc](#). Les porteurs de projet peuvent au préalable consulter le [point de contact national de LIFE de leur État membre](#).

Pour demander un prêt ou une garantie bancaire, il convient de s'adresser aux intermédiaires financiers (banques commerciales, etc.) bénéficiant du « mécanisme de financement du capital naturel » (NCFE) ou de l'« instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique » (PF4EE).

6. Exemples de projets sélectionnés

Tourisme pour la conservation du géoparc Burren et des falaises de Moher (Irlande)

Le Burren abrite une faune et une flore très riches et diversifiées. Il est connu également pour ses sites archéologiques et ses traditions culturelles. Mais la concentration saisonnière - 90 % des touristes pendant les mois d'été - a un impact très lourd sur l'environnement (notamment en termes d'utilisation des ressources). De plus, alors que les falaises de Moher (comptant parmi les falaises côtières les plus élevées d'Europe) attirent chaque année jusqu'à un million de visiteurs, une autre destination touristique intéressante située à peine à 20 km de là - le sentier de randonnée de Black Head - attire moins de 3 000 visiteurs par an.

Le projet de « tourisme axé sur la conservation du Burren » (appelé aussi Geopark LIFE project) vise à réconcilier développement touristique et conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel. La réduction de l'impact du tourisme sur le Burren permettrait en effet d'augmenter la « capacité d'absorption touristique » du site. On compte au nombre des actions pilotes un programme de gestion des ressources destiné à une centaine d'entreprises (utilisation de puits de lumières pour amener la clarté du jour dans les parties sombres des immeubles, installation de compteurs électriques 'intelligents', etc.) ainsi que l'aménagement de 4 monuments et 3 sites naturels (protection d'un des sites en organisant l'activité touristique autour de la zone protégée, etc.). Les enseignements tirés de ces actions pilotes seront partagés, notamment via la création de boîtes à outils proposant pour le « tourisme axé sur la conservation » une méthodologie utile aux collectivités locales européennes.

Contribution de l'UE : 1 108 872 € (2012-2017) - Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : [Base de données des projets LIFE](#) ; [Geopark-LIFE](#)

Développement du tourisme durable dans le parc national de Sīlītere (Lettonie)

Le projet PLOPROP-NATURA, classé parmi les meilleurs projets LIFE Environnement en 2012, visait à développer un modèle de gestion touristique durable pour le réseau Natura 2000. Le parc national de Sīlītere avait été choisi comme terrain d'essai et de démonstration. La demande d'écotourisme s'accroît, mais beaucoup de touristes ne savent pas quels sont les objectifs du réseau Natura 2000 et ne se comportent pas toujours de manière appropriée sur ses sites.

Coordonné par l'agence lettone pour le développement « Lauku Ceļotājs », ce projet a permis la création de cinq nouveaux produits de tourisme durable (guide du parc; guide de la flore présentant des espèces communes mais attractives, plutôt que des plantes rares et fragiles; aménagement des accès vers des zones moins vulnérables dotées de nouvelles attractions; méthode de balisage des

circuits simple et économique, etc.).

Il a également conduit à l'élaboration d'une méthodologie de suivi riche d'enseignements pour de nouvelles initiatives touristiques. Une campagne d'information sur le réseau Natura 2000 a été réalisée en parallèle, tandis qu'un guide sur l'offre touristique durable axée sur la nature était distribué dans 14 parcs nationaux des pays baltes.

Le résultat a été une augmentation de la fréquentation, de la durée des séjours et de la dépense moyenne sur le territoire du parc. Le nombre d'entreprises proposant leurs services ou produits aux visiteurs est passé de 23 à 48 : professionnels de l'hébergement touristique, guides nature, services de restauration (cafés, fermes proposant la dégustation de produits locaux ou des repas à la demande), producteurs de poisson fumé traditionnel, sociétés de locations de matériel et artisans.

Contribution de l'UE : 244 900 € (2009-2012) - Niveau de financement de l'UE : 49 %

Source : [Base de données des projets LIFE](#) ; [Site Polprop-Natura](#)

Croisières durables

Selon la directive-cadre 2008/98/CE relative aux déchets, la priorité en matière de gestion des déchets devrait être donnée à la prévention. En raison des prestations de luxe qu'ils offrent à leurs passagers, les bateaux de croisière produisent beaucoup de déchets (alors qu'ils représentent seulement 1 % de la flotte marchande, ils seraient à l'origine de 25 % de ses déchets).

Conduit par l'une des plus grandes compagnies de croisières (Costa Crociere), ce projet visait donc en particulier à démontrer le potentiel de la prévention, récupération et recyclage des déchets sur un bateau de croisière. Il a permis de mesurer l'impact environnemental de trois sources de déchets (emballages, déchets biodégradables et papier) ainsi que la faisabilité technique et la viabilité économique de solutions de gestion des déchets à grande échelle. Cela a permis d'élaborer une approche standardisée de gestion des déchets à bord. Derniers points, mais non des moindres, le projet a dégagé les lignes directrices d'un système très élaboré de certification et évalué la possibilité de convertir la réduction des émissions de CO2 en crédits carbone négociables.

Contribution de l'UE : 1 314 623 € (2011-2014) - Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : [Base de données des projets LIFE](#) ; [Croisières durables](#)

Campagne d'information pour des plages sans mégots (Grèce)

L'un des problèmes environnementaux les plus sérieux du XX^e siècle est celui des déchets aquatiques. Ces derniers ont un impact négatif sur la santé humaine et l'économie, affectant les secteurs du tourisme, de l'industrie et de la pêche.

Coordonné par une organisation non gouvernementale (Mediterranean SOS Network), ce projet vise à améliorer l'aspect esthétique des plages et leur hygiène, tout en réduisant le recours à des opérations coûteuses de nettoyage. Il s'appuie sur une campagne intégrée d'information visant les zones côtières grecques et portant sur la prévention / réduction des déchets liés à la consommation de tabac.

Contribution de l'UE : 299 709 € (2013-2015) - Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : [Base de données des projets LIFE](#) ; [LIFE-ammos](#)

Accessibilité des petites villes présentant un intérêt touristique (Italie)

La pollution de l'air et le bruit sont deux des principaux problèmes auxquels sont confrontées les villes touristiques de petite et moyenne tailles connaissant une activité touristique saisonnière. Afin d'améliorer la qualité de vie des résidents et l'accès des touristes, on peut envisager, entre autres solutions, de réduire la distance parcourue à la recherche d'une place de stationnement.

Sous la houlette du département des transports publics de la région des Marches, ce projet a donc pour objectif de développer et mettre en œuvre un modèle de fluidification du trafic automobile engendré par l'afflux de touristes dans les centres urbains (modèle TASMAL (Tourism Accessibility in Small Attractive Cities)). Les résultats attendus sont une réduction de 3db du bruit ambiant dû à la circulation et une diminution des oxydes d'azote de 0,6 kg par véhicule de puissance moyenne grâce, notamment, à la gestion de 70 % des places de stationnement via un système d'information et de réservation en ligne.

Contribution de l'UE : 666 186 € (2010-2014) - Niveau de financement de l'UE : 46 %

Source : [Base de données des projets LIFE](#)

Pour plus d'exemples, consulter :

- la [base de données des projets LIFE](#)³⁶ ;
- la [bibliothèque des meilleurs projets LIFE](#), qui répertorie les projets dont les résultats, s'ils étaient largement appliqués, pourraient avoir un impact extrêmement positif sur l'environnement ;
- les [projets LIFE d'activités sportives et récréatives](#) les plus récents ;
- les [projets LIFE d'hébergement touristique](#) les plus récents ;
- la brochure (2013) sur les [infrastructures vertes](#).

³⁶ Pour une recherche par mot clé, utiliser les termes : agrotourisme, zone côtière, gestion des zones côtières, patrimoine culturel, économie d'énergie, construction durable, site historique, protection des paysages, patrimoine naturel, parc naturel, tourisme, équipement touristique, zone touristique.

VIII. Horizon 2020

1. Présentation du programme

Regroupant trois programmes/initiatives précédents³⁷, « Horizon 2020 » est le programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2014-2020). Il compte des [sections](#) (ou « piliers »), se déclinant pour certaines en sous-sections. Les sections présentant le plus d'intérêt pour le tourisme sont probablement les suivantes :

- « Excellent Science » (Excellence scientifique)
 - Sous-section [AMSC](#) (« *Actions Marie Skłodowska-Curie* »), dédiée à la valorisation des carrières et à la formation des chercheurs – en accordant une importance particulière aux capacités d'innovation – dans toutes les disciplines scientifiques, via la mobilité internationale et intersectorielle.
- « Industrial Leadership » (Leadership industriel)
 - Sous-section [LEIT](#) (« *Leadership in Enabling and Industrial Technologies* », Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles), visant à renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs européens par l'innovation liée aux TIC dans les technologies utilisées par les PME.
- « Societal Challenges » (Défis de société)³⁸
 - Sous-section « L'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion », ci-après [Reflective](#), qui porte en particulier sur les questions liées à la mémoire, l'identité, la tolérance et au patrimoine culturel.
- « [SME Instrument](#) » (Instrument dédié aux PME), dispositif s'adressant aux PME à haut potentiel pour les aider à mettre au point des produits, services ou processus hautement innovants et capables de faire face à la compétition sur le marché mondial.

Pour plus d'informations sur la structure du programme et ses procédures, consulter le site de la Commission européenne dédié au programme [Horizon 2020](#).

³⁷ Septième programme-cadre de recherche (PCR7), aspects liés à l'innovation du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI), et le financement accordé par l'UE à l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET).

³⁸ Cette section relève sept « défis ». Si le défi n° 6 « L'Europe dans un monde en évolution (...) » offre probablement le plus de perspectives pour le secteur du tourisme, le défi n° 5 « L'action pour le climat, l'environnement, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières » est également digne d'intérêt. Il est par exemple possible d'établir un lien entre le patrimoine (culturel/naturel) et les actions « Combattre le changement climatique et s'y adapter » ou « Protéger l'environnement, gérer les ressources naturelles, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes de manière durable ». L'un des appels à propositions concernant le changement climatique a ainsi été consacré à « Atténuer les impacts du changement climatique et des risques naturels sur les sites, les structures et les objets du patrimoine culturel » (DRS-11-2015).

2. Types d'actions finançables

AMSC

Les « Actions Marie Skłodowska-Curie » financent en particulier : a) des « **Individual Fellowships**³⁹ », bourses individuelles qui permettent aux chercheurs de travailler sur des projets situés dans l'UE ou hors de l'UE ; b) les « **Innovative Training Networks**⁴⁰ », réseaux de formation innovants proposant des formations mixtes de recherche et/ou des programmes de doctorat, conduits par des universités, des organismes de recherche et des organismes de recherche extra-universitaires ; c) le dispositif intitulé « **Research and Innovation Staff Exchange** », qui permet de financer des échanges de personnel entre les secteurs universitaire et extra-universitaire. Voir la [brochure de présentation](#) des Actions Marie Skłodowska-Curie.

LEIT

LEIT finance des "actions d'innovation"⁴¹ et des "actions de coordination et de soutien"⁴² qui présentent un intérêt pour le secteur du tourisme. Les **actions d'innovation** doivent, entre autres, développer des produits, outils, applications et services TIC innovants destinés aux secteurs de la culture et de la création⁴³ (3D, réalité augmentée, interfaces utilisateurs avancées, vision par ordinateur, par exemple)⁴⁴. Les propositions doivent mettre en évidence leur haut potentiel en termes commercial et d'innovation. Les **actions de coordination et de soutien** portent principalement sur des activités non liées à la recherche, comme la diffusion des résultats et les actions destinées à favoriser l'usage d'innovations axées sur les TIC grâce à un réseau durable de « multiplicateurs ». Elles peuvent aussi contribuer à mettre en contact les PME des secteurs créatifs avec des sources de financement adaptées (prêts, capital-risque,

³⁹ Il existe deux types d'*Individual Fellowships* : les « *European Fellowships* », bourses individuelles destinées à favoriser la mobilité des chercheurs en Europe ou vers l'Europe et les « *Global Fellowships* », bourses individuelles destinées à financer le détachement hors de l'UE de chercheurs basés dans l'UE ou l'un des pays associés.

⁴⁰ Les *Innovative Training Networks* (ITN) peuvent notamment prendre la forme d'« *European Training Networks* » (ETN), réseaux mis en œuvre par trois partenaires au moins issus de la communauté universitaire ou extérieurs à celle-ci, en vue de permettre aux chercheurs de découvrir différents secteurs et de développer des compétences transférables en travaillant sur des projets de recherche conjoints.

⁴¹ "Innovation Action" : « une action qui consiste principalement en activités visant directement la mise au point de plans, dispositifs ou modèles pour des produits, procédés ou services nouveaux, modifiés ou améliorés. Ceci peut notamment couvrir la création de prototypes, la conduite d'essais, une phase de démonstration, un projet pilote, une validation de produit à grande échelle et la première application commerciale. » http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/support/reference_terms.html

⁴² "Action de coordination et de soutien" : « une action consistant essentiellement en des mesures d'accompagnement (normalisation, diffusion, sensibilisation et communication, mises en réseau, services de coordination ou de soutien, dialogues sur les politiques, des exercices d'apprentissage mutuel et des études, y compris des études de conception pour de nouvelles infrastructures) et pouvant également comprendre des activités complémentaires de mise en réseau et de coordination des programmes existant dans différents pays » (*Ibid.*).

⁴³ À titre d'exemple, deux appels à propositions pour 2014-2015 : « Soutenir la croissance des PME des secteurs de la création innovante en matière de TIC » (ICT-18) et « Technologies destinées aux secteurs de la création, aux médias sociaux et à la convergence » (ICT-19).

⁴⁴ Parallèlement aux appels à propositions TIC, le patrimoine culturel en particulier peut bénéficier d'autres sous-sections de LEIT, consacrés aux « Nanotechnologies, matériaux avancés et production » ou à l'« Efficacité énergétique ». Voir par exemple les appels à propositions « Solutions axées sur les matériaux pour la protection ou la préservation du patrimoine culturel européen » (NMP-21) et « Stratégies et solutions énergétiques pour la rénovation approfondie des bâtiments historiques » (EE-03-2014).

financement par des « business angels », financement participatif, etc.) et avec des réseaux d'affaires internationaux.

REFLECTIVE

REFLECTIVE finance en particulier des actions de recherche et d'innovation⁴⁵, des actions d'innovation et des actions de coordination et de soutien en ce qui concerne la transmission du patrimoine culturel européen⁴⁶ et des usages du passé (par exemple pour promouvoir différentes interprétations de l'identité européenne)⁴⁷ et la modélisation en 3D destinée à améliorer l'accès aux biens culturels européens⁴⁸.

INSTRUMENT DÉDIÉ AUX PME

L'instrument dédié aux PME finance l'évaluation de la faisabilité technique et commerciale⁴⁹ d'un concept innovant et l'élaboration d'un plan d'affaires. Si l'étude de faisabilité démontre le potentiel d'un concept tout en concluant à la nécessité d'un financement complémentaire avant sa commercialisation, l'instrument dédié au PME peut financer la phase de développement et de démonstration^{50 51}. Enfin, il peut faciliter l'accès au financement à risque.

⁴⁵ "Actions de recherche et d'innovation": « L'ensemble des activités de recherche, de développement technologique, de démonstration et d'innovation, y compris la promotion de la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales, la diffusion et l'optimisation des résultats, ainsi que la promotion de la formation de haute qualité et de la mobilité des chercheurs au sein de l'Union. http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/support/reference_terms.html

⁴⁶ Voir par exemple les appels à propositions « Émergence et transmission du patrimoine culturel européen et européanisation » (REFLECTIVE-2-2015) ou « Le patrimoine culturel de la guerre dans l'Europe contemporaine » (REFLECTIVE-5-2015).

⁴⁷ Voir par exemple l'appel à propositions « Écosystèmes destinés à favoriser l'innovation au service des biens culturels numériques » (REFLECTIVE-6-2015) en vue de favoriser l'accès de nouveaux publics à des contenus culturels via de nouveaux modes, grâce au développement de nouveaux environnements, applications, outils et services destinés aux ressources culturelles numériques dans les collections et archives scientifiques, les musées, les bibliothèques et les sites du patrimoine culturel.

⁴⁸ L'inventaire des biens culturels est essentiellement un processus multimédia, passant par la représentation numérique de la forme, de l'apparence et des conditions de conservation de l'objet patrimonial/culturel. La recherche de technologies rentables de modélisation avancée en 3D constitue donc l'une des priorités financées dans le cadre du programme Horizon 2020. Par exemple, l'appel à propositions « Modélisation avancée en 3D afin de permettre l'accès aux biens culturels européens et de favoriser leur compréhension » (REFLECTIVE-7-14) était axé sur le développement de méthodes et d'outils nouveaux pour la modélisation automatique en 3D ainsi que pour l'analyse des ressources et des biens culturels physiques (sites du patrimoine culturel, monuments, sculptures, sites archéologiques, par exemple), permettant de dépasser la simple reconstitution numérique.

⁴⁹ Cela peut couvrir l'évaluation des risques, les études de conception ou de marché et l'examen des droits de propriété intellectuelle.

⁵⁰ Par exemple la création de prototypes, la miniaturisation, l'agrandissement, le design, la conduite d'essais, une phase de démonstration, un projet pilote, la validation de produit en vue de la première application commerciale, mais aussi d'autres d'activités permettant à une innovation d'arriver à un stade suffisamment attractif en termes d'investissement et de commercialisation à grande échelle.

⁵¹ Pour mémoire, l'instrument dédié aux PME propose aussi aux entreprises un accompagnement gratuit (facultatif) durant les phases d'étude de faisabilité et de développement et démonstration de l'innovation (accompagnement commercial, mise en relation avec des investisseurs privés et des clients via des activités d'intermédiation, etc.).

3. Qui peut faire la demande?

AMSC, LEIT & REFLECTIVE

- Toute personne physique ou morale (autorité nationale, régionale ou locale ; entreprise ; organisme de recherche ; université ; ONG, etc.) quelque soit son lieu d'établissement ou de résidence, pour autant qu'elle ait la capacité opérationnelle et financière pour mener à bien les travaux de recherche proposés⁵².
- Les PME des secteurs créatifs (en particulier les secteurs ciblés par l'objectif spécifique LEIT, mais pas uniquement).
- Les fournisseurs de TIC (en particulier les fournisseurs ciblés par l'objectif spécifique LEIT, mais pas uniquement)

INSTRUMENT DÉDIÉ AUX PME

- PME.

4. Type et niveau de financement

AMSC. Les subventions sont accordées aux chercheurs à tous les stades de leur carrière, des doctorants aux chercheurs très expérimentés. "Individual Fellowships": durée de la bourse individuelle de 12 à 24 mois; contribution financière de l'UE calculée sur la base d'un « coût unitaire par chercheur » de 4 650 € par mois⁵³ + 800 € par mois pour les coûts de recherche + 650 € par mois pour les coûts de gestion de l'institution hôte. «Innovative Training Networks» (Réseaux européens de formation): formations à la recherche et à l'innovation d'une durée de 3 à 36 mois; contribution financière de l'UE limitée à 3 186 000 € au maximum.⁵⁴ «Research and Innovation Staff Exchange»: projets d'une durée maximum de 4 ans, finançant le détachement de personnel pour une durée de 1 mois à 1 an ; contribution financière de l'UE limitée à 4 500 € par mois⁵⁵.

LEIT & REFLECTIVE. S'agissant des "actions de recherche et d'innovation", des subventions sont accordées à des projets d'une durée généralement comprise entre 36 et 48 mois, le financement moyen accordé par l'UE étant compris entre 2 et 5 millions d'€ sur l'ensemble de la période. Cette subvention peut couvrir 100 % des coûts éligibles. Pour les "actions d'innovation", des subventions sont accordées à des projets d'une durée généralement comprise entre 30 et 36 mois, le financement moyen accordé par l'UE étant compris entre 2 et 5 millions d'€ sur l'ensemble de la période. Cette subvention peut couvrir 100 % de l'ensemble des coûts éligibles des ONG et 70 % des coûts éligibles des entités à but lucratif (entreprises, etc.). En ce qui concerne les "actions de coordination et de soutien", des subventions sont accordées à des projets d'une durée généralement comprise entre 12 et

⁵² Cliquer ici pour accéder à la liste des [pays associés](#).

⁵³ À compter de 2014, une allocation mensuelle, modulée par pays, à laquelle s'ajoutent une allocation de mobilité de 500 € par mois et, le cas échéant, une allocation familiale de 500 € par mois.

⁵⁴ Le nombre maximal de chercheurs est fixé à 540 par mois. Financement de l'UE = « coût unitaire par chercheur » de 2 900 € par mois (montant fixé pour les chercheurs débutants) + « coût unitaire institutionnel » de 3 000 € par mois (coûts de recherche et de formation de 1 800 € + frais de gestion et frais généraux de 1 200 €).

⁵⁵ « Coût unitaire par chercheur » de 2 000 € par mois + « coût unitaire institutionnel » de 2 500 € par mois (coûts de recherche et de formation de 1 800 € + frais de gestion et frais généraux de 700 €).

30 mois, le financement moyen accordé par l'UE étant compris entre 500 000 € et 2 millions d'€ sur l'ensemble de la période. Cette subvention couvre 100 % des coûts éligibles⁵⁶.

INSTRUMENT DÉDIÉ AUX PME. Pour les études de faisabilité, des subventions de 50 000 € (montant forfaitaire) sont accordées pour une durée de 6 mois en règle générale ; elles couvrent au maximum 70 % du coût total du projet. Pour les projets de développement et de démonstration d'innovation, des subventions de 500 000 € à 2,5 millions € (fourchette indicative) sont accordées à des projets d'une durée généralement comprise entre 1 et 2 ans ; elles couvrent généralement 70 % du coût total du projet. S'agissant du financement à risque, cet instrument permet à des intermédiaires financiers d'offrir aux PME de meilleures conditions de prêts, garanties et contre-garanties, ainsi des financements hybrides, mezzanine et apport de fonds propres.

5. Comment et quand présenter une demande ?

Cliquer ici pour accéder à la liste des [appels à propositions ouverts](#) ou à une [recherche par mot clé](#). Pour plus d'informations sur les procédures, consulter le [portail du participant](#) du Programme pour la Recherche et l'Innovation et le [manuel en ligne du programme Horizon 2020](#). Pour obtenir une aide complémentaire, vous pouvez contacter le [service d'assistance du programme Horizon 2020](#), votre [point de contact national](#) (pour identifier les appels à propositions pertinents) ou le [réseau Entreprise Europe](#) (pour les PME). Par ailleurs, la base de données du réseau Entreprise Europe offre un outil de recherche de partenaires pour différents types de coopération.

6. Exemples de projets sélectionnés

UnderSafe – Un tourisme souterrain plus sûr

Les grottes, catacombes et tunnels connaissent un succès croissant : selon les estimations, l'Europe compte plus de 1 800 attractions touristiques souterraines (principalement situées en Allemagne, Autriche, Italie, Espagne et France). Chaque année, quelque 27 millions de personnes visitent ces attractions en Europe. Il convient donc de garantir la sécurité de ces installations et de s'assurer qu'elles respectent l'environnement.

Dans le cadre du projet UnderSafe, des PME technologiques, une entreprise exploitant une mine de sel ouverte à la visite et une université polytechnique ont formé un consortium conduit par la Pologne. Ce consortium a mis au point un système intelligent sans fil qui permet de détecter en continu d'éventuels dangers et d'alerter rapidement les touristes, guides et professionnels travaillant sous terre.

Grâce à l'utilisation d'un collier ou d'un bracelet spécial, les utilisateurs accèdent à un système de surveillance centralisé via tous les appareils mobiles courants. Des alertes sont émises en cas d'intrusion dans une zone dont l'accès est réservé aux professionnels ou dans une zone instable, lorsqu'un visiteur reste immobile pendant une période prolongée ou lorsqu'une personne se laisse distancer par un groupe. Le système permet également un contrôle environnemental des installations souterraines en termes de paramètres physiques (humidité, température, etc) et de détection des gaz (dioxyde de carbone, oxygène, monoxyde de carbone, etc). Grâce à cela, le système peut par exemple calculer le nombre

⁵⁶ L'ampleur de la subvention peut varier selon les appels à propositions. Dans le cas de l'appel intitulé « Soutenir la croissance des PME des secteurs de la création innovantes en matière de TIC » (ICT-18), la Commission a jugé que les propositions sollicitant l'octroi d'une subvention comprise entre 0,5 et 1 million d'€ pour une durée comprise entre 6 et 18 mois seraient adéquates, sans exclusion d'éventuelles propositions sollicitant une subvention d'un autre montant ou prévoyant une autre durée.

maximum de visiteurs qu'un site peut accueillir sans détruire la faune et la flore ou des peintures anciennes. Il intègrera également des capteurs structurels pour détecter les éboulements et les glissements de terrain.

Contribution de l'UE : 1 045 400 € (2011-2013) – Niveau de financement de l'UE : 75 %

Source : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/news/keeping-underground-tourist-destinations-safe> ; http://cordis.europa.eu/project/rcn/100443_fr.html

OntoWiki pour la gestion des connaissances, l'apprentissage en ligne et le e-tourisme

Les activités spécialisées font appel à des terminologies et à des concepts spécialisés. Cela peut par exemple créer des difficultés de communication et de partage des connaissances au sein d'une entreprise ou d'un secteur d'activité. La mise au point d'ontologies, de glossaires, de thésaurus et autres outils permet de faciliter la communication entre les êtres humains et les ordinateurs, entre les êtres humains eux-mêmes et, enfin, entre les ordinateurs.

Logiciel libre et ouvert, OntoWiki est un éditeur d'ontologie et un système d'acquisition des connaissances. Développé à l'université de Leipzig, il dispose d'une base d'utilisateurs étendue et active. Ce projet a permis de faire évoluer OntoWiki en l'adaptant aux besoins des PME du secteur du tourisme en ligne. Il a contribué à préparer l'exploitation commerciale de ce logiciel de collaboration sémantique.

Contribution de l'UE : 943 800 € (2008-2011) – Niveau de financement de l'UE : 64 %

Source : http://cordis.europa.eu/project/rcn/92171_fr.html

CHESS – histoires interactives personnalisées dans les musées & sites culturels

Les institutions de gestion et de conservation du patrimoine culturel doivent rendre leurs collections plus attractives en particulier auprès des jeunes 'natifs du numérique', tout en exploitant les bibliothèques numériques développées récemment. Il se trouve que, dans le même temps, de nouveaux appareils mobiles (smartphones, tablettes) permettent le déploiement à grande échelle d'applications utilisées dans les musées et plus généralement les sites culturels pour améliorer les expériences des visiteurs.

Le projet CHES (Cultural Heritage Experiences through Socio-personal interactions and Storytelling) s'est donc appuyé sur différentes techniques pour offrir des histoires interactives personnalisées. Ces « aventures » culturelles, qui intègrent souvent une interface de réalité augmentée, s'adaptent continuellement à la personnalité et aux préférences des visiteurs. Ces solutions ont fait l'objet d'essais dans différents sites, notamment dans deux institutions de renommée internationale, le musée de l'Acropole à Athènes et la Cité de l'espace de Toulouse.

Pour ce faire, CHES a dû mener des recherches interdisciplinaires sur la personnalisation et l'adaptativité; la narration numérique; les méthodologies interactives; ainsi que les technologies mobiles et de réalité mixte axées sur la narration, en s'appuyant sur une base théorique rigoureuse en muséologie, sciences cognitives et sciences de l'apprentissage.

Contribution de l'UE : 2 859 712 € (2011-2014) – Niveau de financement de l'UE : 67 %

Source : <http://www.chessexperience.eu/> ; http://cordis.europa.eu/project/rcn/97182_fr.html

Patrimoine culturel et naturel des régions arctique et subantarctique

Proches en termes de patrimoine naturel et culturel, ces régions de l'extrême sont vouées à subir des changements analogues sous l'effet du réchauffement climatique et de la mondialisation. Dans un avenir plus rapproché, le tourisme de masse ou une stratégie de développement incontrôlée pourrait mettre à mal leurs fragiles écosystèmes.

Ce projet se propose donc de réaliser une étude comparative de trois régions (Laponie suédoise, Sibérie et Patagonie) afin d'établir comment protéger et promouvoir leur culture, territoire et patrimoine. Il offrira aussi des formations à des agents publics locaux et des programmes de troisième cycle sur le tourisme, la géographie, le patrimoine naturel, les sciences politiques et l'économie sociale. Tout cela améliorera les savoir-faire et diffusera les bonnes pratiques en matière de valorisation durable de ce patrimoine.

Contribution de l'UE : 327 900 € (2013-2017) – Niveau de financement de l'UE : 100 %

Source : http://cordis.europa.eu/project/rcn/106872_fr.html

Pour d'autres exemples, utiliser :

- la [fonction « Recherche avancée » du site Internet Cordis](#) pour accéder à des projets tels que :
 - [3D-COFORM](#) (Utilisation de nouveaux outils pour la numérisation d'objets du patrimoine culturel en vue d'obtenir des représentations enrichies et plus réalistes, d'améliorer la documentation et d'augmenter la rentabilité de la numérisation)
 - [CONCERTOUR](#) (Des modèles, stratégies, solutions et services concertés innovants pour améliorer la mobilité et le tourisme en Europe)
 - [TOSTODEM](#) (Vers des modèles de développement touristique durable dans la région euro-méditerranéenne : une étude du cas de Malte et de la Sardaigne)
 - [ERNEST](#) (Réseau européen de recherche sur le tourisme durable)

IX. COSME

1. Présentation du programme

COSME (*Competitiveness of Enterprises and Small and Medium-sized Enterprises*) est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). Il a pour but d'apporter un soutien aux PME

- en facilitant l'accès au financement par le biais d'un mécanisme de garantie des prêts (« [Loan Guarantee Facility](#) »)⁵⁷ et d'un mécanisme de « capital-risque » pour la croissance (« [Equity Facility for Growth](#) »)⁵⁸ ;
- en améliorant l'accès aux marchés (notamment grâce aux services du [Réseau Entreprise Europe](#)) ;
- en améliorant les conditions-cadres pour la compétitivité et la viabilité des entreprises de l'Union, notamment grâce au [plan d'action pour le tourisme](#) ;
- en promouvant l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale, notamment grâce au [programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs](#) ;

Pour plus d'informations, consulter le site Internet du programme [COSME](#).

2. Types d'actions finançables

ACCÈS AU FINANCEMENT

Tout type de transaction ou d'investissement utile au développement d'activités légitimes des PME⁵⁹.

PLAN D'ACTION POUR LE TOURISME

Certains des objectifs du Plan d'action pour le tourisme⁶⁰ sont mis en œuvre par le biais d'appels à propositions ou d'appels d'offres ouverts au secteur touristique. Ces appels peuvent notamment concerner:

⁵⁷ Le Loan Guarantee Facility fournit des garanties et contre-garanties aux intermédiaires financiers (banques, sociétés de crédit-bail). Elle comprend la titrisation de portefeuilles de crédits consentis à des PME. En prenant en charge une partie des risques, les garanties financées par COSME aident les intermédiaires financiers à fournir davantage de prêts à un plus large éventail de PME.

⁵⁸ Le « Equity Facility for Growth » investit dans des fonds qui fournissent du capital-risque ou du financement mezzanine à des entreprises en expansion ou en phase de croissance, en particulier à celles ayant des activités transnationales. Les gestionnaires de ces fonds sont guidés par une logique commerciale, de façon à ce que ces investissements aillent principalement dans les PME présentant le plus fort potentiel de croissance.

⁵⁹ C'est-à-dire ne se concentrant pas sur des activités incompatibles avec les principes éthiques et sociaux de l'UE (voir liste des "[secteurs restreints](#)" du Fond Européen d'Investissement qui reprend notamment les casinos et entreprises apparentées, et le secteur des boissons alcoolisées).

⁶⁰ Diversifier l'offre touristique, améliorer la qualité, la durabilité, l'accessibilité, les compétences, l'information et l'innovation ; et améliorer les informations socio-économiques relatives au secteur.

- le développement et/ou la promotion de produits touristiques thématiques transnationaux durables (liés, par exemple, à des itinéraires valorisant certains aspects du patrimoine culturel et industriel européen, à des pistes cyclables, à l'éco-tourisme, aux zones maritimes et subaquatiques, etc.) ;
- le développement et/ou la promotion de produits de niche misant sur l'existence de synergies entre le tourisme et les industries créatrices à l'échelle européenne (par exemple un itinéraire européen axé sur les produits haut de gamme) ;
- des partenariats public-privé transnationaux destinés à concevoir des produits touristiques ciblant plus particulièrement certaines tranches d'âge (les seniors et les jeunes, par exemple) pour accroître les flux touristiques entre les pays européens durant la basse et la moyenne saison ;
- le renforcement du tourisme accessible (c'est-à-dire ouverts à tous, indépendamment de leurs limites physiques et handicaps) en permettant aux gestionnaires de destinations, aux entreprises, ..., de mettre à profit les enseignements d'opérateurs « accessibles » expérimentés et, créer des synergies avec d'autres opérateurs tout au long de la chaîne de production, étudier de nouvelles perspectives de débouchés et de nouveaux modes d'activité.

ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS

Ce programme d'échange permet à de jeunes entrepreneurs de passer de 1 à 6 mois auprès d'un chef d'entreprise expérimenté⁶¹ implanté dans un autre pays européen et disposé à leur servir de mentor. Les jeunes entrepreneurs et leurs hôtes ont ainsi la possibilité de découvrir de nouveaux marchés européens, des partenaires commerciaux ou d'autres approches commerciales et décider, le cas échéant, de poursuivre leur collaboration à plus long terme (via des co-entreprises, la sous-traitance ou une relation de type donneur d'ordre-fournisseur). Ce dispositif aide les jeunes entrepreneurs à mieux lancer ou consolider leurs activités. Les entrepreneurs d'accueil profitent quant à eux du regard neuf de jeunes entrepreneurs qui apportent parfois des qualifications et compétences complémentaires.

3. Qui peut faire la demande?

ACCÈS AU FINANCEMENT

- PME

PLAN D'ACTION POUR LE TOURISME

- Toute personne morale (PME, ONG, organisme public, etc.)

ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS

Entrepreneurs

⁶¹ Les entrepreneurs « d'accueil » sont les propriétaires exploitants d'une PME ou une personne directement impliquée dans sa gestion en étant membre de son organe de direction depuis plus de trois ans.

4. Type et niveau de financement

ACCÈS AU FINANCEMENT. La durée des interventions (prêts, garanties) financées par la facilité « garantie des prêts » est de 12 mois minimum et de 10 ans maximum ; le montant alloué est inférieur ou égal à 150 000 € pour tout type de PME et peut excéder ce plafond dans certaines conditions précises.

PLAN D'ACTION POUR LE TOURISME. Subventions de 250.000 € en moyenne pour des projets d'une durée habituelle de 18 mois. Contrats d'études et d'analyses de durée et de montant variables.

ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS. Subventions couvrant une partie des frais de voyage et de séjour. Le montant de l'indemnité mensuelle est compris, suivant le pays d'accueil, entre 560 et 1 100 € (voir le [tableau des indemnités mensuelles par pays d'accueil](#)).

5. Comment et quand présenter une demande ?

Pour les subventions, des informations sur les appels à propositions et les procédures sont disponibles sur le site de l'[Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises](#) (EASME) gérant le programme COSME, et sur le [portail du participant](#)⁶² du programme pour la recherche et l'innovation.

Pour les prêts, garanties de crédits, apports de fonds propres et capital-risque, utiliser le moteur de recherche de la page « [Financement](#) » pour trouver des intermédiaires financiers (banques commerciales, etc.) établis dans votre pays et soutenus par le "Loan Guarantee Facility" ou le "Equity Facility for Growth".

Pour le programme d'échange « Erasmus pour jeunes entrepreneurs », le dépôt de la demande peut s'effectuer [en ligne](#) ou via un [point de contact situé dans votre pays](#) de résidence.

6. Exemples de projets sélectionnés

European AstroTourism Route (BG, EL, ES, IT, PT)

Le tourisme astronomique représente une part croissante de l'offre touristique mondiale. Le projet vise donc à concevoir un itinéraire européen de sites dédiés à l'astronomie qui abritent des trésors couvrant la période de la préhistoire à nos jours. Ce projet permettra notamment d'évaluer les atouts et le potentiel européens, produire des guides sur une sélection d'observatoires, tester des séances d'observation des étoiles, organiser des itinéraires thématiques (notamment nocturnes), communiquer les résultats des actions réalisées à titre d'essais, etc. Cet itinéraire doit amener le voyageur à découvrir l'univers depuis le ciel européen et découvrir la contribution scientifique européenne à l'astronomie.

Contribution de l'UE : 200 000 € (2013-2015) – Niveau de financement de l'UE : 75 %

Source : [Europa](#)

⁶² Les autorités budgétaires de l'UE (le Parlement européen et le Conseil de l'UE) invitent parfois la Commission à mettre en œuvre des Projets Pilotes (PP) et des Actions Préparatoires (AP) en rapport avec le secteur touristique (par exemple pour attirer plus de touristes chinois en Europe grâce à de nouveaux circuits touristiques transnationaux, pour le développement de routes européennes autour des sites reconnus par l'UNESCO). Les informations sur les [appels à propositions](#) et/ou [appels d'offres](#) liés à ces PP et AP sont disponibles sur le site Europa – GROWTH (Contracts and grants).

EuroVelo 13 – Iron Curtain Trail (AT, CZ, DE, EE, FI, LT, LV, PL)

L'« *Iron Curtain Trail* » (Route du Rideau de fer) fait partie d'EuroVelo, le réseau des itinéraires cyclables européens créé par la "Fédération Européenne des Cyclistes". Ce réseau ambitionne de développer une offre de routes cyclables de grande qualité reliant tous les pays européens, à l'attention des cyclotouristes amateurs de grandes randonnées comme des populations locales pour de courts trajets d'agrément.

Eurovelo 13 suit la frontière qui sépara l'Europe de l'Ouest de l'Europe de l'Est pendant un demi-siècle. Elle rappelle aux peuples et aux nations l'époque de la Guerre froide et les progrès liés à l'avènement du nouvel ordre démocratique en Europe. Il pourrait devenir un fleuron de la « marque Europe », dans la mesure où il n'a pratiquement d'impact environnemental négatif et ses avantages socio-économiques sont nombreux.

Le projet met l'accent sur la section nord de cette véloroute. Il vise à développer/promouvoir des forfaits touristiques transnationaux et à favoriser l'émergence de partenariats public-privé autour du cyclo-tourisme.

Contribution de l'UE : 200 000 € (2014-2016) – Niveau de financement de l'UE : 75 %

Source : [Europa](#)

European Itinerary of Top Chocolate (BE, DE, ES, FR, IT, UK)

[Many European luxury industries are among the most creative ones (fashion, perfumes, ...). Their world reputation should be further exploited to increase tourist flows around niche products. ... synergies between tourism, high-end and creative industries. develop and/or promote a European cultural route around luxury goods ...

This project focuses on the development and promotion of a new European Route around luxury chocolate...]

EU contribution: € 400.000 (2015-2016) – Level of EU funding: 75 %

Source: [hyperlink EASME](#)

Pour d'autres exemples, consulter :

- les pages [Growth](#) du site Internet de la Commission européenne

X. PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE

1. Présentation du programme

Le programme "Europe créative" a pour objectif d'aider les organisations des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et à favoriser la circulation des œuvres culturelles ainsi que la mobilité des acteurs culturels. Regroupant trois programmes préexistants (Culture, MEDIA et MEDIA Mundus), "Europe créative" est composé :

- du sous-programme Culture pour les secteurs culturels et créatifs,
- du sous-programme MEDIA pour le secteur de l'audiovisuel⁶³,
- du volet intersectoriel pour les projets conjoints entre les secteurs culturels et créatifs d'une part, et le secteur de l'audiovisuel d'autre part.

Pour plus d'informations sur la structure et les procédures de ce programme, consulter le site [Europe créative](#).

2. Types d'actions finançables

PROJETS TRANSNATIONAUX DE COOPÉRATION

Le sous-programme Culture finance des activités transnationales, au sein et à l'extérieur de l'UE, destinées à développer, créer, produire, diffuser et conserver des biens et services incarnant une expression culturelle, artistique ou toute autre expression créatrice. Cela peut consister à développer des qualifications, des compétences et un savoir-faire y compris en matière d'adaptation aux technologies numériques; à expérimenter de nouveaux modèles commerciaux et de gestion; à organiser des actions culturelles au niveau international (tournées, expositions, échanges et festivals); à susciter l'intérêt pour les œuvres culturelles/créatives et à en améliorer l'accès. Le programme ne soutient pas les projets à contenu pornographique ou raciste, ou faisant l'apologie de la violence.

RÉSEAUX EUROPÉENS

Le sous-programme Culture soutient des réseaux européens (c'est-à-dire des groupes structurés d'organisations) qui renforcent la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale, à s'adapter au changement et à promouvoir l'innovation.⁶⁴ Un nombre limité de grands réseaux seront aidés tout en assurant une représentation sectorielle équilibrée. Le développement de synergies entre les réseaux

⁶³ Ce sous-programme est largement axé sur le développement et la distribution d'œuvres cinématographiques et télévisuelles européennes. Il n'est donc pas traité dans ce guide. Cependant, l'une de ses actions, à savoir le [soutien aux festivals de cinéma](#), peut présenter un intérêt pour le secteur du tourisme. Cette action couvre 1) des initiatives visant à présenter et à promouvoir la diversité des œuvres audiovisuelles européennes et 2) des activités destinées à promouvoir la culture cinématographique et à accroître les connaissances et l'intérêt du public, notamment des jeunes, à l'égard des œuvres audiovisuelles européennes, y compris le patrimoine audiovisuel et cinématographique.

⁶⁴ Cette action vise à encourager et à promouvoir la diversité culturelle et linguistique ainsi qu'à renforcer la compétitivité de ces secteurs.

existants est bienvenu s'il vise à renforcer leur structure organisationnelle/financière et éviter les répétitions inutiles.

CAPITALES EUROPÉENNES DE LA CULTURE

Le titre de « Capital européenne de la culture » est attribué chaque année à une ville dans deux États membres sur la base d'une [liste chronologique](#) des États membres éligibles établie pour la période 2020-2033 (la Croatie et l'Irlande en 2020, la Roumanie et la Grèce en 2021, etc.). Ces villes sont tenues d'élaborer un programme culturel spécifiquement pour l'année concernée. Le sous-programme Culture soutient la mise en œuvre de ce programme qui doit, d'une part, mettre en valeur la richesse, la diversité et les caractéristiques communes des cultures européennes, et, d'autre part, promouvoir une meilleure compréhension entre les citoyens européens.⁶⁵

VOLET INTERSECTORIEL

Le volet intersectoriel facilitera l'accès au financement des entreprises et organisations des secteurs culturels et créatifs. Il soutiendra également les actions transnationales entre les secteurs culturels, créatifs et audiovisuels, visant par exemple à des échanges d'expériences et de savoir-faire concernant de nouveaux modèles commerciaux et de gestion.

3. Qui peut faire la demande?

PROJETS TRANSNATIONAUX DE COOPÉRATION

- Toute personne morale⁶⁶ exerçant une activité dans les secteurs culturels et créatifs légalement constituée depuis au moins 2 ans à la date limite de dépôt des demandes.

RÉSEAUX EUROPÉENS

- Les réseaux opérant dans les secteurs culturels et créatifs, regroupant au moins 15 organisations (personnes morales) établies dans au moins 10 pays participants ; ces réseaux doivent être dotés de la personnalité juridique depuis au moins 2 ans à la date limite de dépôt des demandes.

CAPITALES EUROPÉENNES DE LA CULTURE

- Les villes.

⁶⁵ Il existe également des prix symboliques qui ne se traduisent pas par un soutien financier mais qui contribuent à la réputation des lauréats. Le [label du patrimoine européen](#) est décerné aux sites dotés d'une valeur historique symbolique du point de vue du processus d'intégration européenne ([comment poser sa candidature](#)). Le [prix du patrimoine culturel de l'Union européenne](#) récompense des initiatives récentes ayant fait montre d'excellence en matière de conservation du patrimoine ou de sensibilisation au patrimoine culturel européen et à sa valeur pour la société et l'économie européennes. L'UE, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, apporte également un soutien financier à l'organisation des « [Journées européennes du patrimoine](#) ».

⁶⁶ Le programme n'est pas ouvert aux personnes physiques (c'est-à-dire aux particuliers).

4. Type et niveau de financement

PROJETS TRANSNATIONAUX DE COOPÉRATION. Pour les « projets de coopération à petite échelle » (s'étendant sur 48 mois maximum et mis en œuvre par un consortium d'au moins 3 partenaires de 3 pays participants), les subventions peuvent atteindre 200 000 € et ne peuvent excéder 60 % du budget éligible. Pour les « projets de coopération à grande échelle », (s'étendant sur 48 mois maximum et mis en œuvre par un consortium d'au moins 6 partenaires de 6 pays participants), les subventions peuvent atteindre 2 millions d'€ et ne peuvent excéder 50 % du budget éligible.

RÉSEAUX EUROPÉENS. Les subventions accordées en vertu d'une convention-cadre de partenariat de trois ans ne peuvent excéder 250 000 € par an. Le taux de cofinancement maximum est de 80 % des coûts éligibles totaux.

CAPITALES EUROPÉENNES DE LA CULTURE. Chaque ville recevant le titre de "Capitale européenne de la culture" bénéficie d'une subvention de 1,5 million d'€ ([Prix Melina Mercouri](#)) à condition de remplir un certain nombre de critères et d'avoir mis en œuvre les recommandations du jury d'experts européens.

VOLET INTERSECTORIEL. Un mécanisme de garantie d'un montant maximum de 750 millions d'euros sera mis sur pied en 2016 pour permettre aux intermédiaires financiers d'augmenter les prêts à ces secteurs.

5. Comment et quand présenter une demande ?

Les informations relatives aux appels à propositions et aux procédures de dépôt des candidatures sont disponibles sur le site de l'[EACA \(Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture\)](#) et auprès des [Bureaux Europe créative](#).

En ce qui concerne les Capitales européennes de la culture, la désignation se fait sur base d'un concours national organisé généralement par le ministère de la culture, ce six ans avant l'année de la manifestation. La procédure pour concourir est décrite dans le document [Guide à l'intention des villes candidates au titre de « Capitale européenne de la culture »](#).

6. Exemples de projets sélectionnés

Tourist Promotion of Archeological Sites along the Aquilea-Viminacium road (Italie)

Le projet T-PAS met en valeur la route romaine reliant l'Italie à la Mer noire et passant dans trois anciennes villes romaines : Aquilée (située dans la province d'Udine), Emona (aujourd'hui Ljubljana, en Slovénie) et Viminacium (Kostolac, aux environs de Belgrade, en Serbie). Ces trois sites archéologiques ont travaillé ensemble à la promotion de la route et des sites alentours. Le projet a comporté une étude socio-économique comparant les pratiques les plus avancées ainsi que la demande et l'offre touristiques afin de développer des approches innovantes susceptibles de créer des emplois et d'attirer les entreprises.

Contribution de l'UE : 183 490 € (2011-2013) – Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : <http://www.t-pas.eu/en>

Network of cities promoting creative tourism

Ce projet visait à soutenir la création d'un réseau international de villes et de territoires qui se distinguent par leurs efforts en matière de tourisme créatif. Il a permis de développer la mobilité et le dialogue interculturels, ainsi que la coopération entre des acteurs connaissant bien le tissu social et artistique de leur ville, les exigences des touristes créatifs et le travail en réseau.

Contribution de l'UE : 58 000 € – Niveau de financement de l'UE : 46 %

Source : <http://www.creativetourismnetwork.org/>

Lux Scientia – A European Constellation

Ce projet a permis de mettre en place une collaboration transeuropéenne entre trois fêtes européennes des lumières (Artichoke au Royaume-Uni, Skyway en Pologne et le Valgusfestival en Estonie). Trois artistes, un par pays d'accueil, ont été chargés de créer chacun une œuvre lumineuse inspirée des trois villes concernées. Leurs installations ont été exposées dans chacune des trois villes. La promotion de ces villes comme des lieux de débat dynamique et d'art innovant a contribué à augmenter leur visibilité en tant que plateformes européennes de la culture.

Lux Scientia a également été l'occasion pour les artistes et scientifiques résidents de discuter des aspects scientifique et esthétique de la lumière, notamment lors d'une conférence finale organisée à Londres en février 2012. Le débat a contribué à mieux faire connaître notre patrimoine européen commun, à encourager une compréhension mutuelle et à célébrer la diversité culturelle des trois pays.

Contribution de l'UE : 199 300 € (2011-2012) – Niveau de financement de l'UE : 50 %

Source : <http://www.culturefund.eu/projects/lux-scientia-a-european-constellation>

Pour d'autres exemples, consulter :

- le site <http://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/projects/>
- l'étude [European Capitals of Culture: success strategies and long-term effects](#), Parlement européen – Direction générale des politiques internes, 2013.

XI. ERASMUS+

1. Présentation du programme

Le programme Erasmus+ vise à renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'éducation et la formation. En plus de la nouvelle action "Sport" et du programme "Jeunesse en action", le programme Erasmus+ regroupe 6 programmes préexistants, à savoir :

- le "programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie" (qui chapeautait Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig),
- Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés.

Pour plus d'informations sur la structure et les procédures de ce programme, voir le site [Erasmus+](#).

2. Types d'actions finançables

Afin de promouvoir l'innovation et l'employabilité, le programme soutient :

- les possibilités d'apprentissage individuel à travers les [projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur](#), un mécanisme de garantie de prêts destiné aux étudiants en master étudiant hors de leur pays et les [projets de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFP](#) (Enseignement et Formation Professionnels),
- la coopération entre les établissements d'enseignement, les entreprises, les autorités locales et régionales et les ONG, principalement à travers les [masters conjoints](#) (programmes d'étude internationaux de haut niveau comportant 60, 90 ou 120 crédits ECTS); les [partenariats stratégiques](#) (permettant à des organisations de différents secteurs socio-économiques de développer et diffuser, entre autres, des pratiques innovantes permettant d'atteindre un niveau élevé en matière d'enseignement, de formation, d'apprentissage et de travail des jeunes); les [alliances de la connaissance](#) (destinées à a/ élaborer de nouvelles approches innovantes et multidisciplinaires en matière d'apprentissage et d'enseignement⁶⁷; b/ stimuler l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales du personnel enseignant supérieur et du personnel des entreprises; et c/ faciliter les échanges, les flux et la création commune de connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises) et les [alliances sectorielles pour les compétences](#)⁶⁸ (soutenant la conception et la réalisation de programmes communs de formation professionnelle et de méthodologies d'enseignement et de formation, en mettant en particulier l'accent sur l'apprentissage en milieu professionnel, afin de permettre aux apprenants d'acquérir les compétences demandées sur le marché du travail) ;

⁶⁷ Organisant par exemple des programmes et des activités continus d'enseignement avec des entreprises et au sein de celles-ci.

⁶⁸ Les secteurs culturels et créatifs ainsi que le tourisme figurent parmi les 7 secteurs éligibles (liste publiée en octobre 2014).

- aux [manifestations sportives européennes à but non lucratif](#) destinées à encourager les activités physiques et sportives⁶⁹.

3. Qui peut faire la demande?

PROJETS DE MOBILITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/EFP

- Universités et autres établissements d'enseignement supérieur/écoles professionnelles et de formation professionnelle.
- Toute personne morale intervenant sur le marché du travail ou dans les domaines de l'enseignement et de la formation (PME, chambre de commerce, organisation syndicale, fondation, ONG, notamment)⁷⁰.

MASTERS CONJOINTS

- Universités et autres établissements d'enseignement supérieur (déposant une demande au nom d'un consortium).
- Toute personne morale contribuant directement ou indirectement à la mise en œuvre des masters conjoints (PME, chambre de commerce, organisation syndicale, fondation, ONG, ...).

PARTENARIATS STRATÉGIQUES/ALLIANCES DE LA CONNAISSANCE/ALLIANCES SECTORIELLES POUR LES COMPÉTENCES

- Toute personne morale (établissement d'enseignement supérieur, PME, chambre de commerce, organisation syndicale, ONG, organisation culturelle, bibliothèque, musée, notamment).

MANIFESTATIONS SPORTIVES EUROPÉENNES

- Toute personne morale intervenant dans le domaine du sport, établie dans un pays participant au programme.⁷¹

4. Type et niveau de financement

PROJETS DE MOBILITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Stage dans une entreprise ou tout autre lieu de travail admissible situé dans un pays participant au programme, d'une durée de 2 à 12 mois (hors durée des voyages)⁷². La bourse de l'UE allouée à chaque étudiant est de 300 à 700 € par mois (selon le coût de la vie dans le pays d'accueil) et les frais de voyage sont pris en charge à hauteur de 1 100 € maximum.

⁶⁹ Le tourisme sportif bénéficie également d'un soutien financier de l'UE à travers les subventions pour le tourisme durable ou culturel (cf. randonnée, cyclotourisme, ..., le long des itinéraires culturels européens ou de véloroutes. – voir la fiche sur le programme COSME).

⁷⁰ Ces entités se joignent généralement à un consortium dirigé par un établissement d'enseignement supérieur, une école de formation professionnelle ou une organisation de coordination reconnue.

⁷¹ [Finding partners tool](#) (Outil de recherche de partenaires) pour Erasmus + Sport.

⁷² Les organisations professionnelles, chambres de commerce, et autres intervenants peuvent par exemple être impliqués dans un projet de mobilité en tant qu'organisation d'accueil chargée de trouver une entreprise disposée à recevoir des stagiaires et de proposer aux étudiants un stage ou une formation. Les subventions de l'UE couvrent les coûts supportés par les organisations d'accueil.

PROJETS DE MOBILITÉ POUR LES APPRENANTS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS. Stage pour les apprentis et les élèves d'écoles de formation professionnelle, d'une durée de 2 semaines à 12 mois (hors durée des voyages) dans tout lieu d'apprentissage éligible situé dans l'un des pays participant au programme. La subvention de l'UE allouée à chaque apprenti est de 18 à 112 € par jour (selon le coût de la vie dans le pays d'accueil) et les frais de voyage sont pris en charge à hauteur de 1 100 € maximum.

MASTERS CONJOINTS. Subventions entre 2 et 3 millions d'€, pour des projets de 4 à 5 ans (selon que le master dure 1 ou 2 ans).

PARTENARIATS STRATÉGIQUES. Subventions de 300 000 € maximum pour des partenariats de 2 ans et de 450 000 € pour des partenariats de 3 ans.

ALLIANCES DE LA CONNAISSANCE. Subventions de 700 000 € pour les alliances de 2 ans et de 1 million d'€ pour les alliances de 3 ans.

ALLIANCES SECTORIELLES POUR LES COMPÉTENCES. Subventions de 700 000 € pour les alliances de 2 ans et de 1 million d'euro pour les alliances de 3 ans.

MANIFESTATIONS SPORTIVES EUROPÉENNES. Subventions pouvant atteindre 2 millions d'€ pour les manifestations auxquelles participent des représentants d'au moins 12 pays participant au programme.

5. Comment et quand présenter une demande ?

L'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) est responsable de la mise en œuvre des actions centralisées (masters conjoints, partenariats stratégiques, alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences et actions Sport). Elle publie les appels à propositions sur son [site](#). Les candidatures se font en ligne.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas directement gérées par l'EACEA (projets de mobilité), les candidatures doivent être adressées à [l'agence nationale du pays](#) dans lequel est établi l'établissement demandeur..

6. Exemples de projets sélectionnés

European Master in Tourism Management (EMTM)

Soutenu par l'ancien programme Erasmus Mundus, l'EMTM est un master conjoint de deux ans proposé par trois universités situées au Danemark, en Slovénie et en Espagne. Les subventions de l'UE ont financé les coûts du consortium (4 % du coût total) et les bourses pendant les quatre premières années.

Il enseigne de façon intégrée la dynamique du développement touristique, la gestion durable, le rôle de la diversité culturelle, de l'innovation et la gouvernance dans ce secteur. Les étudiants du master passent le premier semestre à l'Université du Danemark du sud, le deuxième à l'université de Ljubljana et le troisième à l'université de Gérone. Le 4^e trimestre est consacré à la rédaction d'un mémoire.

Contribution de l'UE : 2 926 600 € (2010-2013) – Niveau de financement de l'UE : 100 %

Source : <http://www.emtmmaster.net/>

Health and Well-being in Tourism Destination (WelDest)

Soutenu par l'ancien "programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie", WelDest aide les entreprises privées, les organisations de gestion des destinations touristiques et les agences gouvernementales à transformer un endroit en destination santé & bien-être. Un [manuel en ligne](#) a été développé. Il contient un outil d'autoévaluation, un outil de développement touristique et un outil de conception de formations. Un blog a également été créé sur lequel des entreprises, des universitaires et des particuliers peuvent échanger leur connaissances en matière de santé, de bien-être et de tourisme. (<http://weldest.blogspot.be/>).

Contribution de l'UE : 299 966 € (2012-2014) – Niveau de financement de l'UE : 65 %

Source : http://eacea.ec.europa.eu/llp/project_reports/documents/erasmus/ECUE/eras_ecue_527775.pdf

Attractivité de l'enseignement supérieur européen en patrimoine et tourisme culturel

Soutenu par l'ancien programme "Erasmus Mundus", le projet "Hercule" fait la promotion de l'offre de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Royaume-Uni en matière d'enseignement supérieur dans ce domaine, pour encourager les étudiants des pays en développement (à commencer par ceux du Maghreb) à suivre ces formations. Ces pays pourront en retour profiter pleinement de leur patrimoine en récupérant des professionnels qualifiés et formés sur le plan de la gestion touristique du patrimoine culturel. Leurs étudiants ont accès à un guide et une banque de données en ligne pour les aider à faire leur choix.

De plus, le projet facilite l'échange d'expériences entre les établissements d'enseignement supérieur et les pays tiers au moyen de conférences et du site du projet. Un séminaire sur la gestion touristique des sites culturels du patrimoine mondial a été organisé à Assise (Italie) en juillet 2013.

Contribution de l'UE : 298 918 € (2011-2013) – Niveau de financement de l'UE : 100 %

Source : <http://www.herculesproject.eu/index.php/fr/>

HECTOR – Programmes d'enseignement sur la gestion des Itinéraires Culturels Européens

HECTOR (HEritage and Cultural Tourism Open Resources for innovative training schemes related to the Cultural Routes of the Council of Europe) fait partie des projets «coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques». Les partenaires travaillent à l'identification et au développement de cours de gestion du tourisme culturel et patrimonial en lien avec les "Itinéraires Culturels" reconnus par le Conseil de l'Europe.

Coordonné par l'Institut Européen des Itinéraires culturels, ce projet implique l'université Paris I Sorbonne (France), l'université (Espagne) l'université de Bologne (Italie) et le centre de recherche Fondazione Federico II (Italie).

EU contribution: € 248.125 (2014-2016) - Level of EU funding: 100 %

Source : <http://culture-routes.net/fr/projects/european-projects/le-projet-hector>

Stages en Espagne et en Irlande pour des apprentis autrichiens

Les secteurs autrichiens de l'hôtellerie et de la restauration manquent cruellement de travailleurs qualifiés et multilingues. Grâce à ce projet ("Irish Austrians"), 32 apprentis de l'école professionnelle de Bad Gleichenberg en Autriche bénéficieront de stages à Valence (Espagne) et à Kilkenny (Irlande). Ils découvriront en particulier la vie quotidienne et la mentalité de ces pays d'accueil, amélioreront leur capacité à travailler en équipe par le partage d'expérience et l'échange de connaissances, et développeront leurs compétences linguistiques.

EU contribution: € 35.439 (2015-2016) - Level of EU funding: 100 %

Source: [Erasmus+ platform](#)

Pour d'autres exemples, voir :

- [Compendium des projets](#) (y compris programme ILIS (Innovations and Learning in Spa Management ; master IMISTE (International Master in Sports Tourism Engineering) ; programme d'e-tourisme durable ciblé sur l'Asie, etc.)
- [Plateforme de diffusion des résultats](#).

XII. PROGRAMME POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION SOCIALE

1. Présentation du programme

Le programme pour "Emploi et Innovation Sociale" (Employment and Social Innovation - EaSI) a pour objectifs de soutenir un emploi durable et de qualité; de garantir une protection sociale adéquate et décente; de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté; et d'améliorer les conditions de travail. Il a 3 volets :

- [PROGRESS](#) (programme en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale)
- [EURES](#) (actions du réseau paneuropéen de recherche d'emploi) et,
- [EaSI Guarantee Financial Instrument](#) (instrument de soutien à la microfinance et l'entrepreneuriat social)

Pour plus d'informations sur la structure et les procédures de ce programme, voir le [site](#) et la [brochure EaSI](#).

2. Types d'actions finançables

Le programme PROGRESS a pour objectif d'encourager le travail d'analyse nécessaire à l'élaboration des politiques, l'innovation sociale et l'expérimentation des politiques sociales (par exemple en testant des politiques innovantes sur une petite échelle, puis à une échelle supérieure pour les plus performantes d'entre elles, éventuellement avec le soutien du [Fonds social européen](#)).

EURES soutient la mobilité des travailleurs et aide les entreprises à recruter dans d'autres pays européens grâce à des programmes de mobilité ciblés⁷³ (par exemple « Ton premier emploi EURES » destiné aux demandeurs d'emploi âgés de 18 à 30 ans)⁷⁴. Outre des services de placement et de mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs, ces programmes peuvent également prendre en charge une partie des coûts de formation et d'installation des travailleurs nouvellement embauchés par des PME. Elles peuvent aussi aider les demandeurs d'emploi à financer leurs déplacements pour se rendre à des entretiens ou leur déménagement en cas d'embauche.

EASI GUARANTEE FINANCIAL INSTRUMENT soutient les phases de création ou de développement des micro-entreprises et des entreprises sociales, en répondant notamment à leurs besoins en matière d'investissement, de crédits et de fonds propres, d'acquisition de licences et autres

⁷³ Ces programmes peuvent être mis en place en cas de besoin avéré de main-d'œuvre et/ou pour aider les travailleurs prêts à aller où un réel besoin économique a été identifié.

⁷⁴ Ce réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'Espace Economique Européen est également à l'origine du [portail européen d'offres et de demandes d'emploi](#) dénommé EURES

frais liés au démarrage d'une entreprise. Les sommes allouées ne peuvent pas être utilisées pour garantir des lignes de crédit telles que des découverts bancaires ou des crédits renouvelables.

3. Qui peut faire la demande?

PROGRESS

- établissements d'enseignement supérieur (universités, etc.) et les instituts de recherche
- autorités nationales, régionales et locales - services de l'emploi
- partenaires sociaux
- experts de l'évaluation et de l'analyse d'impact

EURES

- autorités nationales, régionales et locales - services de l'emploi
- demandeurs d'emploi (citoyens européens et personnes résidant légalement dans un pays européen)
- entreprises - PME

EASI GUARANTEE FINANCIAL INSTRUMENT

- micro-entrepreneurs⁷⁵
- personnes physiques⁷⁶
- entreprises sociales⁷⁷

⁷⁵ Priorité est donnée aux personnes ayant un accès limité au marché du crédit traditionnel (femmes chefs d'entreprise, jeunes entrepreneurs, entrepreneurs appartenant à une minorité, entrepreneurs handicapés, etc.).

⁷⁶ Demandeurs d'emploi, personnes risquant de perdre leur emploi, personnes appartenant à des groupes défavorisés, par exemple les jeunes, les seniors ou les immigrés.

⁷⁷ Définition : entreprise qui a pour objectif principal de produire des effets sociaux positifs plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou actionnaires, qui utilise une méthode de production de biens et services innovante et conforme à l'esprit d'entreprise, qui utilise ses bénéfices en premier lieu pour atteindre son objectif principal et qui est gérée de manière responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques (MEMO/14/11 de la Commission européenne)

4. Type et niveau de financement

PROGRESS. En ce qui concerne les subventions, un taux de financement maximal est fixé pour chaque appel à propositions. Les budgets disponibles varient également selon les appels d'offres.

EURES (dans le cadre de « Ton premier emploi EURES », jusqu'au début 2014). Pour les PME, une subvention couvrant une partie des coûts de formation et d'installation de travailleurs nouvellement embauchés (programme d'intégration)⁷⁸. Pour les demandeurs d'emploi, une somme forfaitaire est allouée pour couvrir les dépenses de déplacement pour se rendre à des entretiens⁷⁹ et/ou pour s'installer dans le nouveau pays en cas d'embauche⁸⁰.

EASI GUARANTEE FINANCIAL INSTRUMENT. Les organismes de microcrédit soutenue par cet instrument proposent des garanties ou des contre-garanties, différentes formes de prêts (inférieurs à 25 000 €) et des apports de fonds propres. Pour plus d'informations, voir le site du [Fonds européen d'investissement \(FEI\)](#). En ce qui concerne les entreprises sociales, les intermédiaires financiers sélectionnés par le FEI accordent des prêts ou d'autres aides financières (max. 500 000 € par entreprise sociale, à condition que celle-ci ne soit pas cotée en bourse et que son chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 30 millions d'euros).

5. Comment et quand présenter une demande ?

Pour plus d'informations sur le programme PROGRESS, cliquer sur les liens suivants : [appels à propositions](#) ou [appels d'offres](#).

Pour bénéficier d'un programme de mobilité professionnelle, consulter le guide [Ton premier emploi EURES](#).

Pour les demandes de microcrédit ou de micro-prêt, contactez l'un des organismes de microcrédit de votre pays (en septembre 2015, il en existait dans 20 États membres de l'UE)⁸¹. Les demandes sont examinées au fur et à mesure de leur arrivée.

⁷⁸ Le montant de la subvention dépend du nombre de (jeunes) personnes embauchées, du niveau de la formation (apprentissage de base ou formation avancée) et du pays d'embauche. En 2015, le montant forfaitaire alloué était compris entre 635 € (Bulgarie) et 1 270 € (Danemark) pour les formations avancées.

⁷⁹ Le montant de la subvention dépend de la distance entre le pays de résidence et le pays où se déroule l'entretien si celui-ci ne peut se dérouler sur Skype ou par l'intermédiaire d'autres technologies ou dans les bureaux locaux des sociétés multinationales. En 2015, ce montant était de 350 € pour une distance supérieure à 500 km, avec une indemnité de séjour de 50 € par jour.

⁸⁰ En 2015, cette subvention était comprise entre 635 € (Bulgarie) et 1 270 € (Danemark).

⁸¹ Dans le cadre du volet Microfinancement, aucune aide directe n'est versée aux entrepreneurs : au lieu de cela, il s'agit de renforcer les capacités de prêt d'organismes de microcrédit de l'UE préalablement sélectionnés. Ceux-ci reçoivent des garanties de l'UE (avec les possibilités de mutualisation des risques de perte que cela implique) et des sommes provenant de fonds européens qu'ils peuvent prêter.

6. Exemples de projets sélectionnés

Conférences et études financées par le programme PROGRESS

En 2009, le programme PROGRESS a cofinancé une grande conférence, intitulée « L'industrie touristique : les défis en matière d'emploi et de marché du travail », sur les nouveaux problèmes et défis auxquels est confrontée l'industrie du tourisme au niveau européen.

Le programme PROGRESS a également financé une étude intitulée « Secteur de l'hôtellerie et de la restauration - Analyse sectorielle détaillée des compétences naissantes et activités économiques dans l'Union européenne » (avril 2009) repérant la structure, les tendances et les facteurs de changement notamment au niveau des compétences recherchées.

Source : [Europa - GROWTH](#)

Microcrédit accordé pour la création d'une entreprise dans le secteur du tourisme

António Mendes Carvalho Awas était un jeune Portugais, serveur de restaurant et ayant exercé ce métier pendant plusieurs années dans des conditions précaires. Il a été en mesure d'ouvrir son propre restaurant sur la côte de l'Algarve dans le sud du Portugal grâce à un microcrédit de Millennium BCP (7.000 €), complété par une garantie de microfinancement dans le cadre du programme Progress.

Source : [Progress Microfinance - Portraits of entrepreneurs](#) (EIF)

Mobilité accrue des (jeunes) travailleurs grâce au programme EURES

L'Allemagne recherchait du personnel qualifié pour des emplois saisonniers dans le secteur du tourisme. La coopération entre EURES Allemagne et EURES Bulgarie a permis de pourvoir tous ces postes.

L'hôtel Sheraton de l'aéroport de Francfort fait appel, comme d'autres sociétés, au réseau EURES. Alors qu'il avait du mal à pourvoir des postes d'employé de réception pour cause de qualifications insuffisantes, il a pu recruter des personnes originaires de Grèce et de Roumanie présentant le profil souhaité. Pour ce type d'hôtel, l'emploi de personnes de différentes nationalités est un plus : le personnel parle plusieurs langues et crée une ambiance multiculturelle qui met la clientèle plus à l'aise.

Source : [EURES - actualités](#)

Pour d'autres exemples, consulter :

- [EURES - actualités](#)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES ET DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Nota : à défaut d'autre précision, « Tout demandeur » signifie toute personne morale ou physique (c'est-à-dire un particulier). La signification des acronymes figure dans le glossaire et celle des abréviations, dans le chapitre consacré au programme correspondant.

	Tout demandeur	Tout demandeur résidant en zone rurale	Toute personne morale	Toute personne morale relevant des domaines du marché de l'emploi, de l'éducation de la formation	GAL	Toute personne morale située dans une zone côtière ou non	Toute personne morale relevant des secteurs de la culture et de la création	Authorities nationales, régionales et locales et services de l'emploi	Villes	PME	Entreprises sociales	Entrepreneurs	Établissements d'enseignement supérieur/Écoles professionnelles	Partenaires sociaux	Personnes physiques
FEDER			X												
FC			X												
FSE				X											
Feader		X			X										
FEAMP						X									
Projets LIFE			X												
LIFE - NCCF			X												
LIFE - PF4										X					
H2020 - AMSC	X														
H2020 - LEIT	X														
H2020 - Reflective	X														
H2020 - Instr. dédié aux PME										X					
COSME - Accès au finance-ment										X					
COSME - Plan d'action pour le tourisme			X												
COSME - Erasmus pour												X			

jeunes entrepreneurs PEC-PTC																				
	Tout demandeur																			
	Tout demandeur résidant en zone rurale																			
	Toute personne morale							X												
	Toute personne morale relevant des domaines du marché de l'emploi, de l'éducation de la formation																			
	GAL																			
	Toute personne morale située dans une zone côtière ou non																			
	Toute personne morale relevant des secteurs de la culture et de la création							X												
	Autorités nationales, régionales et locales et services de l'emploi								X											
	Villes								X											
	PME																			
	Entreprises sociales																			X
	Entrepreneurs																			X
	Établissements d'enseignement supérieur/Écoles professionnelles										X									
	Partenaires sociaux											X								
	Personnes physiques																			X
PEC – Réseaux européens																				
PEC – Capitales européennes de la culture																				
ERASMUS+ mobilité																				
ERASMUS+ masters																				X
ERASMUS+ autres																				X
EaSI + Progress																				
EaSI + EURES																				
EaSI + microfinance																				
EaSI + entrepreneurial social																				

GLOSSAIRE

AMSC	Actions Marie Sklodowska-Curie
BEI	Banque européenne d'investissement
CEdC	Capitale européenne de la culture
CLLD	Développement local mené par les acteurs locaux
CORDIS	Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement
COSME	Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME)
EACEA	Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture
EaSI	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale
EASME	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
EfE	Erasmus pour jeunes entrepreneurs
EFTLV	Programme Education et Formation Tout au Long de la Vie
ESI (Fonds)	Fonds structurels et d'investissement européens
EURES	Réseau européen de services de l'emploi
FC	Fonds de cohésion
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
GAL	Groupe d'action locale
GALP	Groupe d'action locale de la pêche
H2020	Horizon 2020 - Programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation
INTERREG	Coopération interrégionale (FEDER)
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LEIT	Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles (Horizon 2020)
LIFE	Instrument financier pour l'environnement et l'action pour le climat
NCFE	Mécanisme de financement du capital naturel
ONG	Organisation non gouvernementale
PCP	Politique commune de la pêche
PEC	Programme Europe créative
PF4EE	Instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PO	Programme opérationnel
PROGRESS	Programme de micro financement en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale
PTC	Projet transnational de coopération
REFLECTIVE	L'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion (Horizon 2020)
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
TIC	Technologies de l'information et de la communication